

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-4)

Software et hardware  
ou la revanche de l'intelligence sur la machine

V - Programmes et temps réel

- L'OPINION DE LA SEMAINE (p. 5-8)

Le nationalisme économique :  
Un risque de retour aux années 30 ? (II)

par G.A. Costanzo  
Executive Vice President  
First National City Bank

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 9-15 A)

Echec au Conseil des Six; Le memorandum français sur la politique industrielle; Le memorandum industriel de la Commission; La conjoncture dans la Communauté; Les dépenses du FEOGA pour les structures; Vers une négociation CEE-Algérie; L'élargissement et les problèmes CECA; Le Traité de Non Prolifération et le contrôle de l'Euratom.

- EUROFLASH (p. 16-44)

Sommaire analytique, p. 16

Index alphabétique, p. 43

N° 556 - 25 Mars 1970

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

# OPERA MUNDI - EUROPE

## RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

### DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>  
MUNDI-PARIS  
Tél. : 704.53.20      Télex : 27 989  
CCP PARIS 3235-50

---

*DIRECTEUR* ..... Paul WINKLER  
*Directeur Adjoint* ..... Charles RONSAC  
*RÉDACTEUR EN CHEF* ..... André GIRAUD  
*Service Informations* ..... { Guy de SAINT CHAMAS  
Alain-Yves BUAT  
*Service Études et Documentation* ..... { Rudiger BARTHAUER  
Gabriela KAHLLIG  
*Institutions Européennes* ..... Jean LAURE

### SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

### BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

### ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16<sup>e</sup>

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1970

Plus les équipements de traitement électronique de l'information sont importants, plus ils sont efficaces, mais plus aussi ils sont onéreux. On s'est donc mis à la recherche d'une solution permettant d'alléger la charge financière supportée par les utilisateurs et ainsi d'élargir le nombre de ceux-ci. En rationalisant l'emploi de l'énorme puissance des ordinateurs de la dernière génération, on a ainsi été conduit à la mise au point du temps partagé (time sharing), formule grâce à laquelle plusieurs programmes sont traités quasi simultanément par l'appareil. Mais cette formule implique que les utilisateurs puissent entrer rapidement en communication avec la machine. Autrement dit, son application réclame que soient développés de manière systématique les équipements de télétransmissions (voir Lettre n° 555).

Cependant, à supposer que soit résolue de façon à peu près satisfaisante la question des transmissions, il reste - et cela dans tous les pays, y compris les Etats-Unis - à surmonter une autre difficulté : celle des programmes. Or cette difficulté va en croissant avec la complexité des opérations demandées à l'ordinateur. C'est donc, logiquement, avec les grosses et très grosses machines qu'elle est la plus grande et que, là, elle se complique encore avec l'emploi du time sharing.

L'expérience, et notamment l'expérience américaine, montre qu'il y a tout intérêt - et d'abord pour des questions de coût - à établir des programmes aussi généraux que possibles, c'est-à-dire susceptibles de convenir au plus grand nombre d'utilisateurs potentiels. De fait, en dépit de certaines particularités propres à telle ou telle catégorie d'utilisateurs, les principes sur lesquels repose l'élaboration des programmes sont, pour bon nombre d'entre eux, communs à des catégories très diverses. Au stade des principes, il n'apparaît pas que la gestion des stocks d'une cimenterie, par exemple, diffère sensiblement de ce qu'elle est dans une aciérie. S'agissant d'entreprises d'une certaine dimension, on peut dire que la gestion prévisionnelle tend, au moins dans son essence, à l'uniformité.

Dans ces conditions, il est possible de gagner à la fois du temps et de l'argent en évitant d'établir pour chaque utilisateur un programme individualisé. Ce qui ne revient d'ailleurs pas à nier l'existence de problèmes spécifiques : ainsi, pour une entreprise de génie civil, les intempéries devront être prises en compte en tant que donnée importante, ce qui ne sera évidemment pas le cas d'une entreprise sidérurgique. Mais il suffit alors de compléter le programme général par autant de sous-programmes qu'il se pose de problèmes spécifiques. Et tous les experts s'accordent pour affirmer que les frais d'adaptation d'un programme général sont sans commune mesure avec ceux qu'entraîne l'établissement d'un programme individualisé.

Aux Etats-Unis, cette notion est maintenant à peu près admise. En Europe - sauf probablement en Grande-Bretagne, qui est en avance sur ses voisins - ce ne semble pas encore être le cas : bien des utilisateurs, bien des techniciens de l'informatique y mettent un point d'honneur à avoir "leur" programme. Ce qui aboutit à un coûteux gaspillage.

Cela étant, et malgré toutes les réticences que soulève une insuffisante compréhension de l'éventail des possibilités de l'ordinateur, il n'est pas surprenant que ce soit principalement dans ce domaine des programmes que les sociétés de services prouvent, sans cesse davantage, leur utilité. En effet, qu'elles se chargent elles-mêmes de l'élaboration d'un programme ou le fassent établir à façon, qu'elles construisent de bout en bout un programme parfaitement individualisé ou se contentent d'adapter un programme général à certaines exigences spécifiques, elles sont en mesure - et cela apparemment mieux que quiconque - de satisfaire un besoin précis.

Cette souplesse de fonctionnement, cette capacité permanente de réponse à des problèmes nouveaux, cet équilibre qu'elles doivent maintenir entre un haut niveau de connaissances mathématiques et économiques et le sens du réel, cette aptitude indispensable à concevoir souvent des solutions "astucieuses", tout cela explique sans doute la fascination qu'exercent, non seulement aux Etats-Unis mais déjà en Europe, les firmes de software sur les plus jeunes des ingénieurs et des techniciens de l'informatique, et donc la qualité des équipes de collaborateurs que ces firmes parviennent à s'attacher. A vrai dire, dans cette science et ses toutes neuves applications, on peut découvrir - déjà - un conflit de générations.

Il arrive en effet souvent que les aînés persistent à voir dans l'ordinateur, même évolué, une simple machine à calculer dotée d'une énorme supériorité de vitesse sur les machines précédentes, mais sans plus. Ils lui demandent donc surtout des opérations comptables, du type facturation ou établissement de feuilles de paie. En revanche, les plus jeunes, tout en reconnaissant la nécessité d'employer la machine aux tâches de ce genre, savent qu'elle peut faire bien davantage; que se servir au mieux de sa puissance, c'est aussi la conduire à résoudre les problèmes de calcul opérationnel les plus difficiles, ou à définir avec un maximum de précision des perspectives à moyen terme encombrées de la totalité des paramètres concevables. Mais pour les aînés, méfiants, et surtout ignorants de la réelle ampleur des champs d'action nouveaux qu'ouvre l'informatique, de telles recherches ont toutes les allures de "jeux" à la fois inutiles et coûteux.

Comme ces conflits se terminent le plus souvent à l'avantage des aînés, plus haut placés dans la hiérarchie, les jeunes informaticiens passionnés par leur discipline n'hésitent guère à répondre positivement aux offres qui leur sont faites par les sociétés de services, toujours à l'affût de nouveaux talents. Il arrive aussi

que, se connaissant les uns les autres, ils décident de s'associer pour fonder leur propre société et courir à leur compte l'aventure informatique. Parmi ces équipes, beaucoup disparaissent ou se disloquent par manque d'expérience ou de moyens financiers, ou des deux à la fois. Mais certaines réussissent et se développent au-delà du prévisible : on l'a déjà vu aux Etats-Unis; on commence à le voir en Europe, car les sociétés de software, répétons-le, répondent à un besoin qui ne peut que se préciser et s'amplifier.

Au surplus, il est un autre domaine de l'informatique où le programme est roi, et où triomphe donc encore la matière grise, c'est celui du contrôle des processus industriels. C'est dans ce domaine particulier, dont le développement n'a rien à envier à celui des autres branches de l'informatique, que l'on voit apparaître la nouvelle notion de travail en temps réel. De fait, il est fréquent désormais d'entendre dire d'un ordinateur qu'il travaille en temps réel. Que signifie au juste cette expression, et dans quel cas son emploi est-il justifié ?

Une comparaison permettra de mieux comprendre la notion de temps réel. Lorsqu'un automobiliste est au volant, son cerveau travaille en temps réel : un obstacle inattendu surgit-il brusquement ? Immédiatement le cerveau procède, à une allure vertigineuse, à une série de calculs dont les résultats se matérialisent par des ordres donnés instantanément aux divers muscles qui doivent agir pour parer l'accident.

Il semble que ce soit pour le fonctionnement des piles atomiques, puis pour celui des engins astronautiques, montés ou non par un équipage, que les constructeurs américains aient, d'abord, dû réaliser des ordinateurs capables de travailler en temps réel. Dans les deux cas en effet se posent avec évidence des questions de sécurité. La moindre erreur, si elle n'est pas immédiatement corrigée, peut provoquer une catastrophe. S'agissant d'engins habités, la situation est encore plus claire. Il faut qu'à tout instant l'infrastructure au sol et l'équipage en vol connaissent tous les éléments susceptibles d'influer sur la vitesse, la direction et donc l'orbite de la fusée. Mais si une correction se révèle nécessaire, il faut aussi qu'elle soit effectuée immédiatement, sous peine de mort pour l'équipage. Or le cerveau, pour réagir efficacement à l'information qui lui parvient, réclame un délai. Ne se compterait-il que par fraction de secondes, ce délai serait encore trop long. D'où l'idée de confier à la machine le soin non plus seulement d'informer l'homme, mais de se substituer à lui pour agir et procéder aux corrections qui s'imposent. Bref pour travailler, mieux que lui, en temps réel.

Ce glissement de l'information à l'action, on le retrouve curieusement dans le vocabulaire. C'est très exactement le glissement que l'on constate entre le mot français "contrôle" - information, surveillance - et le mot anglais "control", qui signifie direction effective. En matière d'ordinateurs, on observe de même que

les moins évolués de ceux qui sont affectés aux processus industriels ne font que du "contrôle" : ils se contentent de donner connaissance des incidents ou anomalies qui se produisent dans le processus dont ils assurent la surveillance; les plus évolués, en revanche, font du "control" : ils modifient d'eux-mêmes le processus pour corriger les erreurs ou accidents - cela, évidemment, en fonction d'un programme préétabli.

On s'est assez vite rendu compte qu'une machine capable de performances de ce genre ne trouve pas ses applications seulement dans l'aéronautique et l'énergie atomique, mais aussi dans le domaine proprement industriel, notamment là où les questions de sécurité sont primordiales. Les entreprises de raffinage de pétrole ont été parmi les premières à comprendre l'intérêt majeur du travail en temps réel par les ordinateurs. Depuis bien longtemps, en effet, les raffineries fonctionnent sur la base d'une automatisation aussi poussée que possible, mais on n'avait pu encore résoudre la totalité des problèmes délicats que pose la maîtrise absolue des différents appareils et circuits en constituant le système nerveux. En cas d'incidents techniques, les tâches de correction restaient dévolues aux techniciens, avec le minimum de temps mort inévitable. Fonctionnant en temps réel désormais, l'ordinateur n'assure plus seulement l'information en permanence, mais aussi la correction immédiate quand elle s'impose.

Puis d'autres industries ont commencé à leur tour à apprécier l'intérêt de la chose : celles du ciment, de la chimie, de la production d'électricité (pour le dispatching des centrales), du papier, etc... On a vu la sidérurgie confier, à titre expérimental d'abord, à des ordinateurs le soin d'assurer le chargement des hauts-fourneaux, puis celui de diriger la coulée de l'acier, ce qui est une toute autre affaire. Dans une telle perspective, aux possibilités presque illimitées, l'ordinateur évolue évidemment de manière tout autre que lorsque sa mission est d'effectuer des calculs scientifiques complexes, ou d'assurer la gestion de stocks. C'est ce que nous verrons dans une dernière "Lettre".

---

LE NATIONALISME ECONOMIQUE :  
UN RISQUE DE RETOUR AUX ANNEES 30 ? (II)

par G.A. Costanzo

Executive Vice President  
First National City Bank

Depuis deux ou trois ans, on parle beaucoup, notamment aux Etats-Unis, d'une résurgence du protectionnisme en matière de commerce extérieur. Pourtant cette résurgence apparaît, à beaucoup d'égards, comme une illusion d'optique. En fait, on ne la voit guère s'affirmer que dans l'agriculture et dans celles des industries qui ont échappé, dès l'origine, au grand courant des réductions tarifaires (1). S'il existe des exceptions, elles portent pour la plupart sur des produits de base, non spécialisés, dont le coût dépend largement de celui de la main-d'oeuvre, et dont le prix détermine principalement la compétitivité. Certaines technologies relativement simples n'exigent en effet ni dynamisme, ni capitalisation importante, et se passent d'un vaste support industriel : quelques pays en développement ont donc pu, dans ces domaines, se muer en producteurs importants, voire en principaux exportateurs.

Mais la situation n'est absolument pas la même pour les produits manufacturés qui alimentent aujourd'hui le commerce international: biens de consommation hautement différenciés et spécialisés, équipements industriels et de transports avec leurs pièces détachées. Pour ces produits, plus que le prix encore, ce qui importe au regard de la concurrence internationale, c'est la quantité, la nouveauté, les délais de livraison, le marketing ou les services après vente. Des technologies complexes et dynamiques se trouvent alors en jeu, et les différences de prix de revient d'un pays à l'autre sont souvent fonction d'économies proportionnelles à un volume de production que seul permet l'accès aux plus vastes marchés internationaux.

Dans les secteurs industriels de cette sorte, les firmes les plus importantes se distinguent par le fait que leur horizon se situe sur le marché international de préférence au marché national. Dans cette perspective, les mesures protectionnistes n'ont pas grand sens; au contraire, elles appellent des mesures de rétorsion de la part des autres pays, et aboutissent ainsi à la fermeture de débouchés étrangers essentiels. Les entreprises de ces secteurs - et notamment celles des Etats-Unis - ont de plus en plus tendance à posséder des installations propres

(1) Voir la première partie de cet article dans notre numéro 555.

de production et de distribution dans différents pays, et à organiser leur production sur un plan multinational pour approvisionner les divers marchés au meilleur prix ou pour s'approvisionner aux meilleures sources. Ainsi, il est non seulement rationnel mais inévitable qu'une entreprise vraiment multinationale soit hostile au protectionnisme.

Le développement d'un tel multinationalisme comporte malheureusement un revers : l'inquiétude suscitée en Europe par la "présence" de grandes compagnies américaines. Cette inquiétude s'est traduite par une nouvelle sorte de protectionnisme visant à limiter l'implantation ou à restreindre l'expansion de ces compagnies, et elle s'est exprimée dans la théorie du "gap technologique" selon laquelle l'avantage technologique détenu par les grandes sociétés internationales américaines est si massif que celles-ci se trouvent en mesure de faire main basse sur une large part de l'industrie européenne, ainsi réduite à un "asservissement économique".

A la vérité la technologie américaine, indubitablement supérieure à bien des égards, ne possède pourtant pas sur la technologie européenne un avantage aussi vaste. Au surplus, la perfection technologique n'est pas nécessairement question de dimensions. La compétitivité de quelques firmes américaines par rapport à leurs concurrentes européennes n'est pas tellement due à leur technologie ou à leur taille, qu'à leur attitude plus dynamique et à un style différent de gestion. Or il n'est pas à cet égard de formule magique qui serait accessible aux seuls possesseurs d'un passeport américain. La recette peut être étudiée, reprise et améliorée - elle l'est déjà - dans toute l'Europe occidentale.

Dans ces conditions, les problèmes que les Européens attribuent à l'existence de firmes multinationales ne seront jamais résolus par une politique de caractère restrictif. Les limitations ne feront qu'entraver les changements nécessaires en matière de gestion et de fonctionnement des entreprises, en émoussant l'aiguillon de la concurrence. Les pays qui ont systématiquement restreint l'implantation ou la croissance des firmes internationales sur leur territoire ont pu constater à leurs dépens la compétitivité accrue de leurs voisins, partisans d'une politique plus libérale.

Aux sociétés internationales américaines, les Européens doivent opposer des sociétés internationales européennes - et il n'est pas douteux qu'ils le feront, comme on en a déjà quelques exemples remarquables. Alors il n'est pas déraisonnable de pousser la logique jusqu'à envisager l'hypothèse de sociétés multinationales atlantiques, jusqu'à prévoir l'existence de sociétés qui seront vraiment chez elles dans tous les pays et ne seront tenues pour étrangères nulle part.

En fin de compte, le protectionnisme n'est donc pas aussi dangereux que d'aucuns le pensent. Mais peut-on en dire autant des limitations d'ordre financier établies depuis quelques années ? A l'examen, ces limitations paraissent moins inquiétantes qu'au premier abord. Certaines sont censées s'opposer à la spéculation sur la monnaie, comme le contrôle des changes en France. D'autres constituent un recours de la onzième heure, simplement destiné à éviter le pire. Or de telles



mesures, essentiellement temporaires, ne sont pas des indices de débâcle imminente. Ce sont des incidents de parcours qui remettent en mémoire que les taux de change doivent, de temps en temps, être changés - vérité ancienne mais trop longtemps oubliée. Une fois le changement accompli, la nécessité de restrictions particulières cesse de se faire sentir tôt ou tard. Quant aux restrictions, qui pèsent sur les exportations de capitaux américains, elles sont tout aussi temporaires car le problème de la balance américaine des paiements est en voie de solution, malgré le déficit record de 1969.

En effet, en premier lieu, la menace d'une crise catastrophique de l'or, d'une ruée sur les stocks d'or américains de la part des Banques centrales et gouvernements étrangers semble de plus en plus improbable. Ensuite le nouveau système des droits de tirage spéciaux fournit désormais le moyen de faire face à la demande croissante de réserves internationales; les différents pays seront ainsi moins tentés de constituer des réserves en se ménageant de vastes excédents dans leurs paiements internationaux, ce qui entraînera une réduction du déficit des paiements américains puisque celui-ci est la contrepartie d'excédents étrangers. En troisième lieu, le programme anti-inflationniste américain est en voie de réussite, bien que ce soit, probablement, au prix d'une sorte de récession : la réduction de l'inflation conduira normalement à une amélioration de la balance commerciale. Enfin l'intérêt croissant des investisseurs européens pour les valeurs américaines marque une tendance à long terme. Conjointement avec l'augmentation des investissements directs des Européens aux Etats-Unis, cette confiance dans l'économie américaine, qui bénéficie ainsi d'une infusion d'énergie supplémentaire, ne peut que déboucher finalement sur une amélioration sensible de la balance des paiements des Etats-Unis.

Pourtant, une nouvelle menace est en train de prendre forme. Elle ne résulte ni de déséquilibres dans les taux de change, ni du déficit de la balance américaine des paiements, mais du haut degré d'intégration monétaire internationale qui est actuellement le fait du commerce mondial. Les marchés financiers nationaux sont désormais si étroitement liés entre eux - en partie à cause des activités des sociétés multinationales sur le marché des eurodevises - que, pour la plupart des pays, une politique monétaire autonome est devenue impossible. Or, les Etats-Unis font exception dans ce domaine en raison de leur taille, de leur poids financier et du rôle joué par le dollar comme devise clef. Les conditions du marché monétaire américain donnent ainsi normalement le ton aux marchés financiers étrangers et en déterminent les orientations, le marché des eurodollars jouant le rôle de courroie de transmission.

Une telle suprématie n'est pas de nature à se voir acceptée indéfiniment par les autres pays, à moins que la politique monétaire intérieure des Etats-Unis ne suive un cours sage et constant - plus sage et plus constant que depuis quatre ans. Si donc des progrès ne sont pas accomplis en la matière, certains pays pourront chercher à isoler leurs marchés financiers moyennant des restrictions nouvelles. Mais des signes de changement s'aperçoivent déjà, et il se pourrait que la politique monétaire américaine soit à la veille d'une réorientation radicale s'inspirant des vues post-keynesiennes sur la théorie monétaire. Il

s'agirait donc pour les Etats-Unis de se donner pour objectif une expansion régulière et modérée des réserves bancaires et des masses monétaires.

En bref, il est clair que le monde occidental ne revient pas à la mentalité fermée, à l'autarcie étouffante des années 30, ni à rien de semblable. Quels que puissent être les doutes ou les craintes, il est visible que les décisions prises en affaires reposent sur la conviction que l'économie internationale restera ouverte et en expansion.

---

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

ÉCHEC AU CONSEIL DES SIX. - Fausse note dans le concert européen : les Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté ont dû se séparer dans la nuit du 20 au 21 mars sans pouvoir signer le texte relatif à l'accroissement des pouvoirs du Parlement Européen. En d'autres termes, le financement définitif de l'Europe verte n'est toujours pas acquis et l'achèvement du Marché Commun, qui aurait dû être définitif le 31 décembre dernier, n'est toujours pas réalisé. Fâcheuses conséquences de divergences jusqu'ici irréductibles sur le Marché commun du vin.

Le 7 février dernier, le Conseil avait adopté un "paquet" comprenant le Règlement financier agricole, la création de ressources financières propres à la Communauté, l'accroissement des pouvoirs du Parlement Européen, ainsi qu'une résolution relative au tabac et une autre relative au vin. Cette dernière résolution devait être traduite en Règlement avant le 1er avril, pour permettre à cette date la libre circulation du vin. La République Fédérale devait, peu après, revenir sur ses engagements en demandant que l'unification des conditions de production du vin, qui devait être décidée en même temps que la libre circulation et par voie réglementaire, soit reportée à une date ultérieure et, surtout, qu'elle se fasse par la voie de Directive. Or si un Règlement constitue un "texte de loi" communautaire, une Directive se contente de prévoir l'adaptation des lois nationales. C'est pourquoi d'ailleurs, aucune organisation agricole de marché n'a jamais été effectuée par voie de Directive.

La France, tant pour cette raison de principe que pour la défense des intérêts de ses viticulteurs, n'a pas accepté la dissociation réclamée par Bonn : selon elle, harmonisation des conditions de production et libre circulation du vin doivent aller de pair. Dans ces conditions, évidemment, l'Italie ne pouvait obtenir ce que ses partenaires lui avaient promis il y a six semaines. Conformément aux avertissements qu'elle avait adressés à ses partenaires, elle n'a donc pas signé le texte sur les pouvoirs de Parlement Européen. Comme tous les éléments du "paquet", par définition, sont liés entre eux, le problème du vin devra revenir à l'ordre du jour du prochain Conseil des Affaires Etrangères le 20 Avril.

Quelle est la portée politique de cet évènement ? Malgré la déception qui régnait à Bruxelles après la session ministérielle, chacun s'attachait cependant à souligner qu'il n'y avait là rien de dramatique ... mais que la situation deviendrait grave si un nouvel échec devait être enregistré le 20 avril. Le calendrier de l'achèvement et de l'élargissement mis au point au sommet de La Haye ne peut tout de même pas être totalement bouleversé, et chacun mesure bien les risques qu'il y aurait à retarder encore l'achèvement réclamé par la France. Mais comment croire que toute la relance européenne puisse être cassée par une affaire de vin, malgré tout assez mineure ? Déception donc, mais l'atmosphère européenne n'est cependant pas détériorée.

Le reste des travaux du Conseil s'est déroulé de façon tout à fait normale. La poursuite de la préparation de la négociation d'élargissement a été marquée par un échange de vues sur les problèmes de la CECA. Le Conseil a été saisi d'un rapport intérimaire du Comité des Représentants Permanents qui n'a donné lieu à aucune décision : on en re-

parlera le 20 avril, comme des questions relatives au Commonwealth. et de celles qui touchent aux institutions.

Le gouvernement français a arrêté sa position en ce qui concerne la procédure de négociation : pour Paris, la solution la plus logique serait de confier à la Commission le mandat de négocier tous les sujets relevant du secteur économique, les sujets politiques ou institutionnels restant du ressort des Etats membres. D'ores et déjà, il est cependant évident que ni la Grande-Bretagne, ni, dans ces conditions, certains pays membres ne sont favorables à cette solution. Du côté français, on se défend cependant d'adopter dans cette affaire une attitude doctrinale, et l'on se déclare prêt à discuter de toutes les autres formules. Quoiqu'il en soit, les Ministres ont fixé le calendrier de leurs prochaines réunions : le 20 et 21 avril, 10 et 11 mai, 8 et 9 juin. Un programme qui, à en croire le Conseil, doit permettre de terminer les travaux préparatoires à l'établissement d'une base commune de négociation au cours de la session de juin.

Le Conseil avait également à son ordre du jour les accords préférentiels avec l'Espagne et avec Israël. Les négociations sont maintenant terminées, et le seul problème en suspens est celui de la compatibilité de ces deux accords avec les règles du GATT : les préambules des deux accords, c'est-à-dire leurs objectifs et leurs développements prévus, sont donc essentiels. Du côté néerlandais, on craint que le préambule de l'accord avec Israël ne soit moins précis que celui de l'accord avec l'Espagne. Aussi la préparation de ces deux dossiers doit-elle se poursuivre d'ici le 20 avril. Au cours de cette session, les Etats membres tiendront d'ailleurs un débat général sur la "politique préférentielle" de la Communauté, notamment dans le bassin méditerranéen.

En ce qui concerne l'Autriche, le Conseil a entendu un rapport oral du Président du Comité des Représentants Permanents, à la suite du rapport établi par la Commission, et qui appuie la thèse de Vienne : le gouvernement autrichien souhaiterait conclure un accord avec la CEE avant l'ouverture des négociations d'élargissement.

Le Conseil a également arrêté trois Directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives :

- à des mesures à prendre contre la pollution de l'air par les gaz d'échappement des automobiles.
- aux réservoirs d'essence et aux dispositifs de protection arrière des véhicules à moteur et de leurs remorques.
- à l'emplacement et au montage des plaques d'immatriculation arrière des véhicules à moteur et de leurs remorques.

LE MEMORANDUM FRANCAIS SUR LA POLITIQUE INDUSTRIELLE. - Le Conseil a été saisi d'un memorandum exposant les vues de la France sur les modalités d'un renforcement de la coopération européenne en matière de développement industriel et scientifique. Pour Paris, il importe que les Six étudient ce document dans les meilleurs délais et en tirent un certain nombre d'options fondamentales devant être proposées aux candidats avant l'ouverture des négociations d'élargissement.

Le Ministre français, Maurice Schumann, a bien souligné qu'il ne s'agissait nullement de rendre plus difficile cette négociation, mais au contraire de la faciliter dans la perspective du renforcement de la

Communauté; aucune des actions proposées n'est d'ailleurs de nature à gêner les candidats, notamment la Grande-Bretagne. Selon Paris, ce volet industriel est le complément du volet économique et monétaire, et il répond ainsi au voeu exprimé à la conférence de La Haye. En outre, il donne corps à une idée essentielle, celle de la participation des industriels à l'oeuvre commune. Il est clair en effet qu'ici les considérations technico-économiques doivent prendre le pas sur les considérations politiques, comme on le voit par exemple de la construction de réacteurs avancés : c'est à un consortium européen des producteurs d'électricité que devrait être confiée la responsabilité de la promotion d'une filière.

Le memorandum français suggère des actions en ce qui concerne :

- 1°) L'industrie atomique : outre la réalisation de grands prototypes de réacteurs avancés, Paris estime qu'il faut envisager la création dans la Communauté d'une capacité d'enrichissement de l'uranium à l'échelle des besoins européens. Le gouvernement français est prêt à apporter la contribution la plus large à la mise sur pied d'une entreprise commune dans ce secteur.

- 2°) L'informatique : il s'agirait en premier lieu de réaliser avec d'autres pays européens un grand système de traitement de l'information et de stockage des données. Les Etats et les industriels pourraient souscrire à un engagement à long terme qui serait assorti de la définition d'une politique préférentielle d'achat par les administrations, celles-ci devant, par définition, constituer une partie importante de la clientèle pour ces grands systèmes. Il conviendrait de donner à l'entreprise, dès le début, un caractère industriel, et donc d'éviter la création d'un organisme où coopèreraient uniquement les Etats. En second lieu, les Six devraient s'attacher au développement d'ensemble de l'industrie électronique européenne et faire en sorte que tous les grands marchés de l'informatique (transports, télécommunications, santé, météo) ne puissent échapper, comme jusqu'à présent, à l'industrie européenne.

- 3°) Les investissements à l'étranger : il semble opportun d'étudier un système de garantie communautaire de certains investissements privés dans les pays tiers. A ce titre, un rôle particulier devrait être confié à la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Mais ces actions ne pourront prendre tout leur sens que si elles s'inscrivent à l'intérieur d'une politique concertée de la Communauté tendant à renforcer, dans l'intérêt commun, les structures industrielles européennes. C'est l'objet des propositions suivantes :

- 1°) Renforcement des structures : il est souhaitable d'accélérer l'élimination des obstacles juridiques aux regroupements entre sociétés. La société commerciale européenne faciliterait la formation d'entreprises multinationales. Mais il paraît également opportun que la Communauté se dote de formules plus souples, s'inspirant par exemple de celle du "groupement d'intérêt économique". Enfin, le rôle de la BEI pourrait être élargi dans ce sens.

- 2°) La concertation des commandes : elle doit favoriser la spécialisation et la constitution d'entreprises multinationales (notamment dans les secteurs de technologie avancée). Dans l'immédiat, cette concertation pourrait être mise en route en ce qui concerne le matériel ferroviaire, le matériel de transmission sur faisceaux hertziens, de communication télex, de transmission des données, le matériel de météo et d'océanographie.

- 3°) Les aides : une concertation devrait éviter que les Etats membres ne se livrent à une coûteuse surenchère pour attirer des entreprises dynamiques et rentables (notamment quand il s'agit d'entreprises de pays tiers).

- 4°) Concertation des pays devant les investissements étrangers : elle devrait s'établir progressivement, et débiter par la création d'un Comité rendant son avis sur les très grands investissements de pays tiers.

- 5°) Réforme du Fonds social : il s'agit de moderniser ce qui n'est pour le moment qu'une caisse de péréquation et de promouvoir les facilités d'emploi, la mobilité géographique et professionnelle de la main d'oeuvre.

LE MEMORANDUM INDUSTRIEL DE LA COMMISSION.- Ce sont en fait les mêmes thèmes que l'on retrouve dans l'énorme memorandum (450 pages) soumis cette semaine par la Commission aux Etats membres sur la politique industrielle de la Communauté. Comme pour le Plan d'Union économique et monétaire, il devient habituel, après des années de "passage à vide" de voir coïncider les souhaits du gouvernement français et de la Commission.

Dans l'introduction de son document, cette dernière tente cependant d'élargir le débat. Pour l'Europe, le problème est aujourd'hui moins d'obtenir, par une politique de développement industriel, des avantages "quantitatifs" que de se préoccuper des problèmes "qualitatifs" que pose ce développement. Aussi la Commission propose-t-elle aux Etats membres un certain nombre d'objectifs : amélioration des conditions et de la dignité du travail industriel; participation des travailleurs à la définition des objectifs du développement et à la vie des entreprises; niveau général d'enseignement et de culture; protection du milieu naturel; répartition des richesses dans le monde. Un large travail de réflexion devrait permettre de définir un "modèle européen de civilisation".

Le memorandum propose cinq orientations fondamentales : achèvement du marché unique; unification du cadre juridique, fiscal et financier; restructuration des entreprises; organisation des mutations ou adaptations; extension de la solidarité communautaire aux relations avec les pays tiers. Sans revenir sur les sujets que l'on retrouve dans le memorandum français, citons quelques actions auxquelles la Commission attache beaucoup d'importance :

- suppression des entraves techniques aux échanges. Les Directives arrêtées en Conseil à propos des automobiles sont considérées comme essentielles, mais ne sont qu'un premier pas.
- ouverture des marchés publics de travaux (prochainement, un texte devrait être adopté à ce sujet par le Conseil).
- accélération de l'harmonisation fiscale : fiscalité des sociétés, TVA, accises.
- création d'un marché européen des capitaux.
- restructuration des entreprises et, pour les secteurs de technologie avancée, utilisation de "contrats communautaires de développement".
- amélioration de la gestion des entreprises : une Fondation européenne de formation de cadres pourrait être financée par les industries européennes.
- organisation de la solidarité communautaire en ce qui concerne les crédits et les aides à l'exportation, les investissements dans les pays à commerce d'Etat, l'approvisionnement en matières premières et énergétiques.

Toutes les actions suggérées dans le memorandum français, notamment la réforme du Fonds Social, l'utilisation de la BEI, le statut de la société commerciale européenne se retrouvent dans le Plan de la Commission et, généralement, selon la même orientation.

LA CONJONCTURE DANS LA COMMUNAUTE.- La tendance de la production industrielle n'a guère modifiée au début de l'année. En Italie toutefois, l'expansion de la production s'est nettement accélérée, par suite des grands efforts déployés pour rattraper les pertes de production entraînées par les grèves au cours des mois précédents. Dans la Communauté, le développement de la production a continué à être limité par l'insuffisance des capacités. Il semble cependant que, depuis peu, l'évolution des inscriptions de commandes de biens de consommation se différencie davantage. A en juger d'après les résultats de décembre des enquêtes conjoncturelles, elle aurait perdu de son dynamisme, notamment en France. En même temps, les stocks de produits finis, qui avaient fortement baissé, ont pu être reconstitués en partie. Sans doute, étant donné la forte augmentation des revenus, ne s'agit-il ici que d'un phénomène temporaire, même si - comme c'est à présent le cas en France - la propension à l'épargne des ménages devait continuer de s'accroître. D'une manière générale, l'activité est restée très vive dans les industries de biens d'investissement, et l'expansion de la production a également gardé toute sa vigueur dans la plupart des industries productrices de matières premières, notamment dans l'industrie chimique et la sidérurgie.

En ce qui concerne l'emploi, son niveau a encore pu s'élever notablement, surtout dans l'industrie. D'une part, la pénurie aiguë de personnel qualifié et non qualifié, qui caractérise plusieurs pays membres, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, doit avoir incité nombre d'entreprises à accroître le recrutement de travailleurs étrangers. D'autre part, en Italie, le rattrapage des retards de production dus aux grèves pourrait, en dépit de l'augmentation des coûts salariaux, avoir favorisé l'embauche de salariés, d'autant plus que l'offre de main d'oeuvre est, dans l'ensemble, restée relativement élastique dans ce pays.

Après être restée excédentaire depuis le début de 1967 jusqu'en septembre 1969, la balance commerciale, abstraction faite des variations saisonnières, a montré depuis une nette tendance au déficit. Cette évolution reflète la stabilisation, voire la baisse des exportations vers un certain nombre de pays industrialisés, surtout vers les Etats-Unis, ainsi que l'expansion persistante des importations dans la plupart des pays-membres. En Allemagne, l'excédent de la balance commerciale s'est nettement amenuisé en janvier; les exportations de ce pays n'accusent plus qu'une lente progression, tandis que les importations augmentent à un rythme rapide. Le redressement de la balance française s'est poursuivi au mois de janvier, par suite surtout du dynamisme de la demande émanant des autres pays membres. L'excédent des échanges extérieurs de la Belgique a encore nettement augmenté à la fin de l'année. En Italie, le déficit de la balance commerciale doit avoir continué à s'aggraver.

LES DEPENSES DU FEOGA POUR LES STRUCTURES.- La Commission vient d'octroyer un concours de \$ 45 millions à 180 projets au titre de la 2ème tranche des crédits de l'année 1969 de la section orientation du FEOGA (consacrée à l'amélioration des structures de production agricole).

Pour l'ensemble de l'année, la Commission disposait d'un montant de \$ 160 millions. En octobre 1969, quelque \$ 8,4 millions avaient déjà été distribués (34 projets). Reste donc encore disponible un montant de \$ 106 millions.

Le concours octroyé pour la seconde tranche se répartit ainsi (en \$ millions) :

Allemagne	12,6	(47 projets)
France	9,88	(33 projets)
Belgique	3,46	(16 projets)
Italie	15,77	(53 projets)
Luxembourg	0,1	( 3 projets)
Pays-Bas	3,55	(28 projets)

Parmi ces 180 projets, 80 concernent l'amélioration des structures de production (58% des fonds), 88 sont relatifs à l'amélioration des structures de commercialisation (37,3 %), 12 sont "mixtes".

VERS UNE NEGOCIATION CEE-ALGERIE.- C'est sans aucun doute la perspective très rapprochée, malgré les difficultés qui persistent au Conseil de Ministres, de la création du marché commun du vin qui incite l'Algérie à intensifier ses contacts avec la Communauté. Une délégation de ce pays conduite par M. Layachi Yaker, Ministre du Commerce, a été reçue la semaine dernière à Bruxelles par le Président Rey entouré de MM. Eduardo Martino et Jean-François Deniau, membres de la Commission. Les discussions ont porté sur les relations entre l'Algérie et la Communauté, notamment dans la perspective de la négociation d'un accord. M. Yaker a exposé la position de son pays. L'Algérie, souhaite aboutir à un accord comprenant trois volets : échanges, assistance technique et financière, main d'oeuvre. Elle considère que les négociations doivent pouvoir s'ouvrir assez vite puisque des conversations "exploratoires" ont déjà eu lieu.

Il convient de remarquer que dans tous les accords conclus récemment, et même dans les associations avec les deux autres pays du Maghreb, la Communauté a refusé d'aborder, pour le moment en tout cas, les secteurs financier et social. De la même façon, malgré les demandes de Madrid, l'accord préférentiel avec l'Espagne ne comporte pas de chapitre relatif à la main d'oeuvre.

L'ELARGISSEMENT ET LES PROBLEMES CECA.- Le Conseil a renvoyé à sa prochaine session la poursuite de l'examen des problèmes qui se poseront lors des négociations d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté du Charbon et de l'Acier, négociations qui doivent être conduites parallèlement à celles qui touchent la CEE et l'Euratom, bien que soulevant certaines questions particulières du fait de quelques unes des dispositions fondamentales du Traité CECA.

Les Représentants permanents ont examiné un document de la Commission sur cette question (de même qu'un second document consacré aux problèmes relatifs à la libre circulation des marchandises) sans avoir abouti à la rédaction d'un rapport. Les Ministres n'avaient donc à leur disposition qu'une note présentée par la présidence du Comité des repré-



sentants permanents et faisant ressortir que la majorité des Etats membres ne partage pas l'opinion de la Commission. Cette dernière estime en effet que l'acceptation par le Royaume-Uni du Traité, de ses règles d'application et des autres décisions prises dans ce cadre constituerait une garantie suffisante permettant d'obtenir ultérieurement sans difficultés insurmontables une application correcte de l'ensemble des règles du Traité par le gouvernement ainsi que les industries du charbon et de l'acier de la Grande-Bretagne.

Cependant, les moyens dont la Commission dispose pour faire respecter le Traité sont souvent fort lents à mettre en oeuvre, et il vaudrait mieux assurer que, dès le début, les structures des industries CECA des pays candidats à l'adhésion ainsi que les principes fondamentaux de gestion de ces industries soient tels qu'ils se prêtent à l'application correcte des règles du Traité. La majorité du Comité des Représentants avait estimé pour cette raison que les Six devraient élaborer des positions communes sur une série de points fondamentaux, positions sur lesquelles le Royaume-Uni devrait s'aligner dès le stade des négociations d'adhésion.

Il s'agit notamment du bon fonctionnement de la concurrence à l'intérieur des marchés communs du charbon et de l'acier, ce qui pose la question de la dimension des groupes nationalisés britanniques, de leur politique de prix sous la tutelle gouvernementale, de la couverture de leurs déficits et des modes de financement de leurs investissements, de leur politique d'approvisionnement en matières premières. Pour permettre l'application des règles concernant les alignements sur les prix rendus des autres producteurs de la Communauté, il faudra également assurer une publicité adéquate des prix et conditions des transports maritimes des produits CECA entre le Royaume-Uni et le reste de la Communauté élargie.

Enfin, certains pays membres souhaitent qu'une solution soit recherchée dès maintenant à la question que pose le patrimoine constitué par la CECA grâce au prélèvement versé par les producteurs de charbon et d'acier. Pour pouvoir bénéficier des avantages de ce patrimoine, les pays candidats à l'adhésion devraient apporter une contribution adéquate. Le Conseil aura probablement l'occasion, lors de sa prochaine session, de fixer des positions communes sur chacun des points qui seront soumis aux pays candidats comme bases de négociation dans le cadre de la CECA.

#### LE TRAITE DE NON PROLIFERATION ET LE CONTROLE DE L'EURATOM.-

La question du mandat demandé par la Commission en vue des négociations avec l'AIEA de Vienne sur la vérification du contrôle d'Euratom dans le cadre du Traité de non prolifération des armes atomiques n'a fait l'objet au Conseil que d'un bref échange de vues sur la procédure, la discussion au fond ayant été renvoyée à la session des 20 et 21 avril qui se tiendra à Luxembourg. Plusieurs délégations, notamment celles de la République Fédérale et des Pays-Bas, ont cependant souligné qu'une décision du Conseil en la matière devrait être prise dès le mois d'avril.

L'accord unanime des pays membres sur un mandat de négociation à conférer à la Commission se heurte au refus de la France, qui se trouve dans une situation particulière par rapport aux autres Etats membres. Détentrice de l'arme atomique, mais non signataire du Traité de non

prolifération, ce pays redoute en effet de glisser, par le biais de la vérification par l'Agence de Vienne, du système de contrôle d'Euratom dans un système de contrôle indirect par l'AIEA, ce qu'elle ne saurait accepter au double titre de puissance atomique et de pays non signataire du TNP. Certes, la Commission refuse d'accepter un tel double contrôle pour l'ensemble des pays membres, et son objectif de négociation consiste uniquement à fournir à l'AIEA la possibilité de se convaincre de l'efficacité du système de contrôle d'Euratom, sans accepter aucune sorte de tutelle de la part de cette dernière.

Malgré les éclaircissements apportés sur ce point par la Commission au Comité des Représentants permanents, la position française ne paraît pas s'être modifiée jusqu'à présent, et il semble même que, pour éviter que sa position ne se détériore par rapport à celle du Royaume-Uni, le gouvernement de Paris, qui s'est jusqu'à présent soumise de bon gré au contrôle par Euratom de l'ensemble des matières nucléaires utilisées dans le secteur civils, souhaite maintenant échapper à ce contrôle, du moins pour autant que les matières en question sont d'origine nationale. Pour les matières fissiles obtenues de l'étranger sur la base d'accords internationaux tels les accords de coopération Euratom-Etats-Unis et Euratom-Grande-Bretagne, le contrôle de sécurité exercé par Euratom constitue, en effet, une obligation absolue découlant des accords de fourniture.

La Commission et la majorité des pays membres ne partagent pas les inquiétudes françaises relatives au risque de détérioration de sa position légale à l'égard des contrôles prévues à l'art. 3 du TNP, et ils espèrent que la France reviendra sur sa position, sans toutefois nier le caractère réel des préoccupations ainsi manifestées.

-----

## E U R O F L A S H

- P. 17 - ASSURANCES - Grande-Bretagne: LA BELGIQUE ouvre une succursale à Londres. Italie: RAIFFEISEN- & VOLKSBANKEN VERSICHERUNG élargit ses activités.
- P. 17 - AUTOMOBILE - Belgique: BRITISH LEYLAND MOTOR prépare une implantation. France: BRITISH LEYLAND MOTOR prépare une implantation; RENAULT prend le contrôle de GORDINI AUTOMOBILE et resserre ses accords avec AUTOMOBILES ALPINE. Pays-Bas: Création de BRITISH LEYLAND NEDERLAND.
- P. 18 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: Une concentration donne naissance à DUJARDIN BACCUS EUROPEAN. France: Les apports de FADEMAC à DALAMI. Italie: UNICEM absorbe CEMENTERIE DI AUGUSTA et INDUSTRIE CEMENTIFERE EMILIANE. Pays-Bas: Réorganisation de TROOST; HOLLANDSCHE BETON GROEP prend le contrôle de HOLLANDSCHE AANNEMING.
- P. 19 - CAOUTCHOUC - Allemagne: Association PIRELLI/DUNLOP/CONTINENTAL GUMMI-WERKE. Autriche: PIRELLI s'installe à Vienne. Côte d'Ivoire: MICHELIN s'installe à Abidjan. France: Le groupe "LEDUCQ" devient majoritaire dans BOGNIER & BURNET.
- P. 20 - CHIMIE - Allemagne: I.C.I. développe la compétence de sa filiale de Francfort. Espagne: HOECHST se défait de ses intérêts dans CROS. Grande-Bretagne: SOLVAY prend 11 % dans LAPORTE INDUSTRIES. Pays-Bas: Une licence de vente SHINETSU KAGAKU KOGYO pour AKZO. Suisse: ANDAR est à capital allemand. USA: Simplification des intérêts d'AKZO.
- P. 21 - COMMERCE - France: EUROPEENNE DE CEREALES est d'origine allemande; Association franco-allemande dans LES GRANDS CASH EUROPEENS. Grande-Bretagne: Association germano-néerlandaise dans MAKRO (CASH & CARRY).
- P. 22 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: IDET-CEGOS développe sa filiale de Düsseldorf. et prépare la création d'une filiale de marketing.
- P. 22 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Autriche: BINDER MAGNETE s'installe à Eibiswald. France: Les apports de BACO et CCE BT à SERD. Italie: HENRY-COLOMER s'installe à Milan. Pays-Bas: "DE OUDE DELFT" prend le contrôle de C.E. BLEEKER.
- P. 23 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: DAIMLER-BENZ prend le contrôle de WERKZEUGMASCHINENBAU KÜNGEN; BORSIG met fin à ses accords avec FIAT. Autriche: ARTOS ouvre une succursale à Vienne. Belgique: DEFRACO-BELGA est à capital allemand, et PRONTOPHOT à capital suisse. Italie: CARL KAEUBLE s'installe à Milan; LA SALLE MACHINE TOOL ITALIA absorbe CIMAT; VOLVO s'installe à Milan. Suède: Association STE DE L'AEROTRAIN/SALENREDERIERNA A/B.
- P. 24 - EDITION - Allemagne: BERTELSMANN se défait de ses intérêts cinématographiques. France: CHAPPELL AZNAVOUR absorbe EDITIONS MUSICALES CHARLES AZNAVOUR. Pays-Bas: Concentration MOUTON/VAN GOOR.
- P. 24 - ELECTRONIQUE - Belgique: SANDERS ASSOCIATES ouvre une succursale à Bruxelles. France: Association franco-anglaise dans S.I. FRANCE. Grande-Bretagne: Association franco-anglaise dans SYSTEMS INTERNATIONAL (U.K.). Italie: FACIT s'installe à Milan, comme INFOTRONICS et ETS GEFFROY & CIE FERISOL.

- P. 26 - ENGINEERING - Allemagne: HAMWORTHY ENGINEERING ferme sa filiale de Düsseldorf. URSS: CIFAL ouvre un bureau à Moscou.
- P. 26 - FINANCE - Belgique: GENFIMO est filiale de GENERALE DE BANQUE. Allemagne: BANCO PINTO & SOTTO MAYOR ouvre une succursale à Düsseldorf. France: BANCO PINTO & SOTTO MAYOR ouvre une succursale à Paris; Les apports de SOFA à SUEZ; Transformation de COPEFI en CARTES HOLDING; STE GENERALE reprend TEISSONNIERE & CIE. Italie: GRAMCO s'installe à Rome, et LOCAFRANCE à Milan; RICERCHE & STUDI est filiale de MEDIO-BANCA. Luxembourg: Création de KIMBERLY RESEARCH & ADVISORY; FIDINTER est filiale de CREDIT LYONNAIS. Panama: COMMERZBANK devient actionnaire de PRIVATE INVESTMENT C° FOR ASIA.
- P. 29 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: ZONIN SpA s'installe à Gröbenzell; Nouvelle filiale pour DEUTSCHE EXTRAKT KAFFEE. Espagne: FINANCIERE DU KATANGA devient intéressée dans FRUTOS CONCENTRADOS. France: RICARD prend 47 % dans LANSON; MOËT & CHANDON absorbe MERCIER; Fusion UNION LAITIÈRE DE LONGWY-NANCY/UNION LAITIÈRE DE LORRAINE. Italie: WOLFGANG SARP s'installe à Milan. Pays-Bas: HARBORN LTD s'installe à Amsterdam; Concentration partielle UNOX/ZWANENBERG.
- P. 31 - METALLURGIE - Allemagne: PHELPS DODGE se défait de ses intérêts dans VDP-INCA LACKDRAHT; METALLGESELLSCHAFT accroît son contrôle sur STOLBERGER ZINK; PEINE prend le contrôle de WOLF & C°, et BAUER & SCHAURTE celui de FUNCKE & HUECK. Belgique: Création de BELGO-SUISSE DE CHAUFFAGE. Danemark: SÜDWESTFALEN prend 50 % dans NORDISK SAENKSMED. France: NOVAFER absorbe quatre affiliées. Grèce: Le financement du développement d'ALUMINIUM DE GRECE. Iran: SÜDWESTFALEN prend 35 % dans une entreprise de ressorts de Téhéran. Italie: Développement industriel de METALMECCANICA BOTTO. Pays-Bas: PHILIPS négocie la prise du contrôle de NED. KABELFABRIEKEN. Allemagne: PHILIPS prend 35 % dans FELTEN & GUILLEAUME.
- P. 33 - PAPIER - France: WEYERHAEUSER prend le contrôle indirect de NOUVELLE DES PAPETERIES LA HAYE-DESCARTES; SVENSKA CELLULOSA prend le contrôle absolu de CARTONNAGES LUTETIA.
- P. 33 - PARFUMERIE - Japon: Projets industriels de WELLA.
- P. 33 - PETROLE & GAZ - Allemagne: FRISIA passe sous le contrôle de GULF OIL. Canada: S.N.P.A. absorbe BANFF OIL. Italie: Concentration SAROM/PIBIGAS. Pays-Bas: BULK-OIL HOLDING s'installe à Rotterdam. USA: C.F.P. absorbe indirectement LEONARD REFINERIES.
- P. 34 - PHARMACIE - Belgique: MERCK & C° s'installe à Woluwe-St-Pierre. Italie: ISTITUTO MEDICAMENTA passe sous le contrôle de REVLON. Tchécoslovaquie: Une licence KURT VOGELSANG pour une entreprise de Prague.
- P. 35 - PLASTIQUES - Allemagne: HUMMER passe sous contrôle suisse; Une licence CALAN SOUTH AFRICA pour TECHNO-CHEMIE KESSLER; Changement de contrôle chez ZELLER PLASTIK. Italie: MADREPLASTICA est filiale de BRITISH CELANESE. Japon: Une licence PECHINEY SAINT-GOBAIN pour THE JAPANESE GEON. Luxembourg: AMER-SIL est filiale d'AMERACE ESNA.
- P. 36 - PUBLICITE - Belgique: VERCLAS & BÜLTZ ouvre un bureau à Bruxelles; Espagne: TROOST s'installe à Barcelone. France: WELLS-RICH, GREENE ferme sa filiale de Paris.

- P. 37 - TABAC - Allemagne: PHILIP MORRIS prépare une installation à Hambourg et réaménage ses accords avec MARTIN BRINKMANN. Luxembourg: REMBRANDT TOBACCO développe PARTNER-SHIP IN INDUSTRY. Suisse: Création de REEMTSMA HOLDING.
- P. 38 - TEXTILES - Allemagne: Association anglo-allemande dans "NOVA-KNIT"; Constitution définitive de LOU MIEDERWAREN. France: ARAMIS-FRANCE est à capital italien. Italie: Création de CCURTAULDS ITALIA. Mali: AGACHE-WILLOT s'installe à Bamako. Pays-Bas: Deux filiales pour KOSSET CARPETS; ERGEE FEINSTRUMPFWERKE s'installe à Amsterdam; TEXTIEL-UNIE met fin à son association avec BEUNIT.
- P. 39 - TOURISME - Espagne: Participation de CITTA 2000 dans COSTA PARADISO. Pays-Bas: Les projets de SAMY; HOLIDAY INNS s'installe à Amsterdam. France: SAVOY HOTEL prend le contrôle de HOTEL LANCASTER; HOTEL MEURICE accroît ses intérêts dans GRAND HOTEL.
- P. 40 - TRANSPORTS - France: Association JOKELSON & HANDTSAEM/CLAMAGERAN dans SEINE MANUFACTENTION. Italie: RANKIN, KUHN & C° s'installe à Milan. Luxembourg: Association suédo-islandaise dans CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL. Pays-Bas: Création de KANGCEROE & CONTAINER SERVICE.
- P. 41 - VERRE - Belgique: HOLOPHANE ferme sa filiale d'Anderlecht.
- P. 41 - DIVERS - Allemagne: MAJORETTE (jouets) s'installe à Fürth. Belgique: LANGUAGE STUDIES s'installe à Bruxelles. France: PERSÖNER (récupération) ferme sa filiale WIRACO; ORTOFLOR (horticulture) s'installe à Rungis. Italie: RONDINAUD (articles chaussants) s'installe à Milan; DRY CLEANING (nettoyage à sec) ouvre des succursales à Rome et Milan. USA: KOH-I-NOOR (crayons) passe sous contrôle allemand.
-

ASSURANCES

(556/17) Animée par MM. J. Nieuwenhuys et P. Rousselle, la compagnie d'assurances générales LA BELGIQUE SA-CIE D'ASSURANCES de Bruxelles (cf. n° 548 p.18) a ouvert une succursale à Londres, auprès de l'INTERNATIONAL AVIATION INSURANCE (AGENCIES) LTD, et y a en outre confié sa représentation à la société F. BOLTON & C° (FOREIGN) LTD.

\*\* (556/17) Affiliée à la DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTKASSE (Francfort), la compagnie RAIFFEISEN- & VOLKSBANKEN VERSICHERUNG-ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG (Wiesbaden), qui avait ouvert à Rome fin 1968 une succursale dirigée par M. Otto Gerber, a reçu l'autorisation d'exercer en Italie son activité dans toutes les branches d'assurances, sauf responsabilité civile automobile.

La compagnie allemande est notamment intéressée pour 49,9 % dans la firme de réassurances RHEIN-MAIN RÜCKVERSICHERUNG AG (Wiesbaden), et elle contrôle à 60 % aux Pays-Bas la société d'assurances générales VERZEKERING MIJ. SATURNUS N.V. (Zevenaar).

AUTOMOBILE

(556/17) Comme il l'a déjà fait dans plusieurs pays du continent (notamment Autriche, Suisse et Norvège), le groupe automobile de Londres B.L.M.C.-BRITISH LEYLAND MOTOR CORP. LTD (cf. n° 543 p.28) va installer aux Pays-Bas, en France et en Belgique des sociétés de vente où il sera associé à des intérêts locaux.

La première sera la BRITISH LEYLAND NEDERLAND N.V., à parité avec le principal importateur du groupe aux Pays-Bas, R.S. STOKVIS & ZONEN N.V. de Rotterdam (cf. n° 552 p.26).

\*\* (556/17) La REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 554 p.23) s'est assurée le contrôle de la firme S.A. GORDINI-AUTOMOBILE (Viry-Chatillon/Seine). Animée par M. Amédée Gordini, celle-ci, qui dépendra désormais de la Division RENAULT MOTEURS (que dirige M. Haardt), construit notamment le moteur de compétition dont est équipé le modèle "R 8 Gordini" de RENAULT.

Cette dernière va, par ailleurs, resserrer ses accords (financement du service compétition et distribution en France) avec la STE DES AUTOMOBILES ALPINE SA (Paris), qu'anime M. J. Rédélé. Celle-ci - dont les véhicules "Alpine-Renault", également équipés de moteurs Gordini, sont construits à partir d'éléments mécaniques de la Régie dans des usines à Dieppe/Seine Mne, Valladolid (par FASA-RENAULT-FABRICACION DE AUTOMOVILES RENAULT DE ESPANA SA - cf. n° 527 p.14), Irolo/Mexico (par DINA-DIESEL NATIONAL SA - cf. n° 386 p.19) et Sofia/Bulgarie - bénéficiera désormais du réseau commercial RENAULT à l'étranger.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(556/18) Membres du groupe international ETERNIT à travers, respectivement, les compagnies ETERNIT SA de Paris (cf. n° 517 p.34) et ETERNIT SA de Kapelle-op-den-Bos (cf. n° 543 p.18); les entreprises française (revêtements de sols) STE DES DALLES & PRODUITS AMIANTES-DALAMI SA de Vernouillet/Yvelines (cf. n° 512 p.35) et belge STE POUR LA FABRICATION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION-FADEMAC SA de Schoonaarde (cf. n° 518 p.19) ont conclu un accord aux termes duquel la seconde apportera à la première l'ensemble de ses actifs industriels, ses actifs commerciaux allant à une affaire à créer, dans laquelle DALAMI sera majoritaire.

FADEMAC, qui compte parmi ses actionnaires les groupes britannique MARLEY TILE (HOLDING) C° LTD de Sevenoaks/Kent (cf. n° 550 p.22) et américain JOHNS MANVILLE CORP. de New York (cf. n° 530 p.19), était associée à DALAMI au sein des firmes DALAMI ESPANOLA SA et FIBROPLAST N.V. (Bruxelles).

\*\* (556/18) Le groupe de génie civil, constructions métalliques, magasins généraux et transports de Rotterdam N.V. HOUDSTERMIJ. v/h TROOST (cf. n° 525 p.22), qu'anime M. Arend Troost, a constitué une douzaine de filiales qui, employant au total plus de 3.000 personnes, seront désormais responsables de ses différentes activités. Les cinq plus importantes sont : N.V. AANNEMINGSBEDRIJF v/h H. TROOST (capital de Fl. 5 millions); N.V. INTERSERVICE v/h H. TROOST SCHOONMAAKBEDRIJF v/h H. TROOST et N.V. STUWADOORSBEDRIJF v/h H. TROOST (Fl. 2,5 millions chacune) et N.V. BOUWBEDRIJF v/h H. TROOST (Fl. 1,75 million), toutes à Rotterdam.

\*\* (556/18) La compagnie de portefeuille de Turin I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA, membre du groupe "Agnelli/FIAT" (cf. notamment n° 551 p.31), a sensiblement renforcé ses intérêts dans l'industrie cimentière au profit de son affiliée pour 27 % de Casale Monferrato UNICEM-UNIONE COMMERCIALE MARCHINI EMILIANE & DI AUGUSTA SpA (anc. UNIONE CEMENTI MARCHINO - cf. n° 529 p.16), maintenant qu'est devenue effective l'absorption par celle-ci des entreprises de Catane CEMENTERIE DI AUGUSTA SpA et de Plaisance SAICE-INDUSTRIE CEMENTIFERE EMILIANE SpA, filiales d'I.F.I. à 96 % et 64 % respectivement.

Occupant 1.500 personnes et dotée d'une capacité globale annuelle de 38 millions de quintaux, UNICEM, dont le capital a été porté en conséquence à Li. 9 milliards, est désormais la troisième entreprise italienne de la branche, derrière ITALCEMENTI de Bergame (cf. n° 535 p.17) et CEMENTIR de Rome (groupe I.R.I. - cf. notamment n° 531 p.21).

\*\* (556/18) Le principe d'une fusion arrêté à Bruxelles entre les compagnies de génie civil ENTREPRISES GENERALES SA DUJARDIN-BACCUS et ENTREPRISES GENERALES SA LA MAISON EUROPEENNE donnera naissance à une entreprise du nom de SA DUJARDIN BACCUS EUROPEAN (capital de FB. 60 millions).

\*\* (556/18) Le groupe de génie civil et matériaux de construction HOLLANDSCHE BETON GROEP N.V. de Rijswijk (cf. n° 545 p.19) se propose de prendre, par offre publique d'achat, le contrôle absolu de l'entreprise de La Haye HOLLANDSCHE AANNEMING MIJ. N.V. (capital de Fl. 7,2 millions), où il a récemment élevé sa participation à 62 % (cf. n° 513 p.18).

CAOUTCHOUC

(556/19) Le groupe français de pneumatiques CIE GENERALE DES ETS MICHELIN (MICHELIN & CIE) Sca de Clermont-Ferrand (cf. n° 549 p.23) a installé en Côte d'Ivoire une filiale absolue, STE D'APPLICATION TECHNIQUE AGRICOLE & CAOUTCHOUTIERE (SATA) SA (Abidjan), chargée d'étudier pour le compte de l'Etat ivoirien les possibilités de création d'une plantation d'hévéas (10.000 ha) devant produire près de 20.000 t./an de latex. Il a également engagé des pourparlers en Haute-Volta en vue d'ériger à Bobo-Dioulassé une usine d'une capacité annuelle de 1,2 million de pneus et de 1,5 million de chambres à air pour deux roues.

En Afrique, le groupe dispose d'une filiale industrielle au Nigéria, MICHELIN (NIGERIA) LTD de Port-Harcourt (directement contrôlée par la filiale britannique MICHELIN TYRE C° LTD de Stoke-on-Trent/Staffs.) ainsi que de trois filiales commerciales, STE CONGO-LAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN (Léopoldville), STE MAROCAINE DU PNEU MICHELIN et STE TUNISIENNE DES PNEUMATIQUES MICHELIN.

\*\* (556/19) Le groupe caoutchoutier de Milan PIRELLI SpA (cf. n° 554 p.19) s'est donné une filiale commerciale à Vienne, PIRELLI GmbH (capital de Sch. 2 millions), que gère M. Willy Brunner.

Par ailleurs, un projet déjà ancien mais s'inscrivant dans la ligne des accords récemment conclus avec le groupe de Londres DUNLOP C° LTD pour le resserrement des liens qui unissent le groupe italien avec celui-ci, va incessamment prendre corps en République Fédérale, au travers des filiales VEITH-PIRELLI AG (Sandbach) et DUNLOP AG (Hanau). Il s'agit de l'édification à Merzig/Sarre d'une usine de carcasses radiales métalliques pour pneumatiques, réclamant un investissement de l'ordre de DM. 100 millions; les deux partenaires y seront associés à parité (un tiers chacun) au groupe de Hanovre CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. n° 551 p.34) pour un tiers également.

Ce dernier a récemment décidé de procéder de son côté à l'extension de ses usines de République Fédérale (Korbach, Northeim et Dannenberg), France et Espagne ainsi que de lancer la construction d'une nouvelle usine en Autriche (Brixen).

\*\* (556/19) Filiale paritaire des groupes CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 554 p.28) et UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. n° 549 p.31), la BANQUE DE SUEZ & DE L'UNION DES MINES SA de Paris (cf. n° 541 p.26) a cédé au groupe "LEDUCQ" la participation majoritaire qu'elle s'est assurée fin 1969 dans l'entreprise d'articles en caoutchouc ETS BOGNIER & BURNET SA (Ivry/Val-de-Marne, avec usine à La Ferté-Bernard/Sarthe), que préside M. A. Mellano.

Coiffant les firmes BLANCHISSERIE DE PANTIN Sarl et GENERALE DE LOCATION & SERVICES & SERVICES TEXTILES "BLANCHISSERIE DE FRANCE" SA (Puteaux) - celle-ci également affiliée aux groupes CENTENAIRE BLANZY SA (cf. n° 536 p.21) et BANQUE DE SUEZ pour 20 % chacun - le groupe LEDUCQ a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 37,5 millions, contre F. 17 millions pour BOGNIER & BURNET.



CHIMIE

(556/20) Des négociations entamées en 1968 entre les groupes belge SOLVAY & CIE SA (cf. n° 555 p.35) et britannique LAPORTE INDUSTRIES LTD (cf. n° 487 p.38) ont abouti à un accord de coopération industrielle et de mise en commun de leurs intérêts respectifs : 1) dans le domaine des peroxydes d'hydrogène (eau oxygénée) pour détergents, papier, textiles, etc...; 2) pour la fabrication de bioxyde de titane ainsi que de divers produits à base de fluorine dans une usine à construire dans le Marché Commun.

Contrôlant à Munich la firme de peroxyde d'hydrogène ELEKTROCHEMISCHE WERKE MÜNCHEN AG (cf. n° 368 p.18) et à Paris, à travers la précédente, la STE CHALONNAISE DE PEROXYDES ORGANIQUES E.W.M.-A.L. (en association pour 50 % avec le groupe L'AIR LIQUIDE SA), LAPORTE apportera à la communauté ainsi formée son usine de Munich ainsi que celles de Luton/Bedf. Warrington/Lanc. et Sydney/Australie, soit 22 % de ses actifs et 27 % de son chiffre d'affaires (£ 42 millions en 1969-69). De son côté, et en contrepartie d'un prêt convertible de £ 9 millions, SOLVAY sera actionnaire pour 11 % environ de LAPORTE, avec option pour porter cette participation à 20 %.

\*\* (556/20) Membre à Amsterdam du groupe d'Arnhem AKZO N.V. (cf. n° 554 p.38) à travers sa Division AKZO CHEMISCHE DIVISIE N.V. (cf. n° 550 p.24), la compagnie KETJEN N.V. (cf. n° 549 p.20) a conclu avec la firme chimique de Tokyo SHINETSU KAGAKU KOGYO K.K. (cf. n° 236 p.27) un accord lui assurant l'exclusivité de la vente en Europe de ses "terres rares" (liaisons métalliques extra-pures) ainsi qu'une option pour leur fabrication en commun aux Pays-Bas.

La firme de Tokyo produit dans ses usines d'Osaka, Nagoya, Hirokaji et Fukuoka toute une gamme d'articles carbocchimiques, siliceux, métalliques, plastiques, etc... Elle a des affiliées au Portugal (CIA INDUSTRIAL DE RESINAS SINTETICAS), au Guatemala (POLYCASA) et Pérou (PERFECTOPLAST SA et PERU PLAST SA).

Le groupe d'Arnhem va par ailleurs rationaliser ses intérêts aux Etats-Unis autour de sa filiale AMERICAN ENKA CORP. d'Ashville/N.C. (cf. n° 536 p.34) : celle-ci a négocié une fusion avec la compagnie salinière INTERNATIONAL SALT CO de Clarks Summit/Pa. (cf. n° 531 p.23), passée en 1969 sous le contrôle du groupe (cf. n° 529 p.17), ainsi qu'avec la société chimico-pharmaceutique ORGANON INC. (West Orange/N.J.), membre également du groupe à travers sa filiale K.Z.O.-KON. ZOUT-ORGANON N.V. (Arnhem).

\*\* (556/20) Le groupe chimique de Londres I.C.I.-INTERNATIONAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 551 p.25) a procédé à une rationalisation de son organisation de vente en République Fédérale (chiffre d'affaires de DM. 350 millions environ en 1969) au profit de sa filiale de Francfort ICI DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 0,3 million) : compétente jusqu'ici pour les colorants, produits pharmaceutiques, plastiques et chimiques, celle-ci absorbera la filiale de vente de fibres textiles ICI FASER-VERTRIEBS GmbH (Francfort), au capital de DM. 1 million.

\*\* (556/20) Après avoir repris certaines fabrications à sa licenciée et affiliée espagnole ELECTRO-QUIMICA DE FLIX SA de Flix/Tarragone (cf. n° 300 p.20), le groupe de Frankfurt-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. n° 555 p.18) s'est défait de sa participation dans celle-ci - héritée de l'ancienne I.G. FARBENINDUSTRIE AG (cf. n° 545 p.21) - au profit de son associée SA CROS de Barcelone (cf. n° 499 p.34), qui détient ainsi désormais le contrôle absolu de cette affaire.

\*\* (556/21) Associé de l'entreprise allemande de peintures et laques KARL WÖRWAG LACK- & FARBENFABRIK KG (Stuttgart-Zuffenhausen), qui emploie 350 personnes, M. Peter Wörmag a été le fondateur en Suisse de la société de portefeuille ANDAR GmbH (Glarus) au capital de FS. 50.000, où il est symboliquement associé à des intérêts locaux portés par M. Ernst Th. Meier.

COMMERCE

(556/21) L'expansion sur le marché britannique du groupe allemand de centres commerciaux en gros du type "Cash and Carry" METRO-SB-GROSSMÄRKE GmbH & Co KG (cf. n° 537 p.17) aura pour pivot la société MAKRO (CASH & CARRY) LTD, nouvellement formée à Londres au capital de £ 100 pour lancer la construction d'un premier centre à Manchester. Il y est à nouveau associé (30/44) avec le groupe néerlandais S.H.V.-STEENKOLEN-HANDELSVE-REENIGING N.V. (Utrecht) - chargé de la direction des centres qu'exploitent au Benelux les filiales communes MAKRO ZELFBEDIENINGSGROOTHANDEL N.V. (centres à Amsterdam, Delft et Breda) et MAKRO-ZELFBEDIENINGSGROOTHANDEL N.V. d'Anvers (centre en cours de construction à Mechelen) - ainsi que, pour 26 %, à trois entreprises locales, BISHOPS STORES, WATSON & PHILIP et A.B. GIBSON.

Comptant parmi ses actionnaires le groupe commercial HANIEL ainsi que MM. Wilhelm Schmidt-Ruthenbeck (associé de la firme de Duisburg KARL SCHMIDT OHG) et Otto Beisheim, le groupe allemand, qui réalise avec ses neuf centres de République Fédérale un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 1 milliard, prépare également d'autres implantations à l'étranger: en France, il compte s'associer au groupe succursaliste PROMODES-STE POUR LA PROMOTION & L'EXERCICE DES METHODES MODERNES DE DISTRIBUTION & DE STANDARDISATION Sarl de Caen/Calvados (cf. n° 390 p.24) pour la construction à Villeneuve-la-Garenne/Hts-de-Seine d'un centre devant être exploité par la société LES GRANDS CASH EUROPEENS (CASHEUROP) Sarl; en Autriche, sa filiale METRO-SELBST-BEDIENUNGS-GROSSHANDEL GmbH (Vienne) envisage l'édification d'un centre en association avec des grossistes de la chaîne volontaire "SPAR"; et des projets sont en cours en Italie (Milan) et en Scandinavie.

\*\* (556/21) Animateur de l'entreprise commerciale de Hambourg (notamment céréales et aliments pour bétails) ALFRED C. TOEPFER, M. Alfred Toepfer est président en France du conseil de surveillance de la STE EUROPEENNE DE CEREALES SA (capital de F. 1,25 million), nouvellement constituée à Metz pour le négoce de graines, farines, engrais, aliments pour bétail, etc... avec pour président de son directoire M. André Cahen.

L'entreprise allemande est associée pour un tiers à Hambourg dans la firme de stockage et transbordement de céréales, graines oléagineuses et aliments pour bétail NEUMANN HAFEN GmbH - dont les autres actionnaires sont, pour un tiers chacune, les compagnies HAMBURGER GETREIDE-LAGERHAUS AG et ÖLMÜHLE HAMBURG AG. Elle était déjà intéressée à Paris dans la CIE EUROPEENNE DE CEREALES SA (Paris) - également affiliée à la STE FINANCIERE DE GARANCE & DE PARTICIPATIONS SA de Paris (groupe ROTHSCCHILD SA) - et elle l'est à Milan dans la SORELAB-SOC. PER PRODOTTI AGRARI Srl. Elle dispose en outre d'une associée à New York, ALFRED C. TOEPFER INC., elle-même actionnaire à Anvers de la société ANTWERPSE ZAAD NATIE N.V.

CONSEIL ET ORGANISATION

(556/22) Filiale à Düsseldorf du groupe français de conseil et software IDET-CEGOS SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 554 p.27), la compagnie MAKROTEST GmbH (capital de DM. 180.000) a ouvert à Munich une succursale à l'enseigne CEGOS-IDET et y prépare la création d'une filiale de marketing.

Le groupe, qui a dernièrement élevé à Li. 90 millions le capital de sa filiale de Milan CENTRO EUROPEO DI GESTIONE & ORGANIZZAZIONE SCIENTIFICA-C.E.G.O.S. ITALIA SpA (dont MM. Jacques Barache et Octave Gelinier ont été nommés respectivement président et vice-président), possède en Europe plusieurs filiales de sa Division MAKROTEST, notamment à Amsterdam, Gand, Milan et Londres.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(556/22) Dotée d'un fonds de commandite de DM. 10 millions et employant un millier de personnes, l'entreprise électrique allemande (notamment aimants) BINDER MAGNETE KG de Villingen/Schwarz. (cf. n° 421 p.16) s'est dotée d'une filiale en Autriche, BINDER MAGNETE GmbH (Eibiswald) au capital de Sch. 600.000, que gère M. Wilhelm Binder, son propre associé-gérant.

\*\* (556/22) La compagnie néerlandaise d'instruments optiques, électriques et scientifiques OPTISCHE INDUSTRIE "DE OUDE DELFT" N.V. de Delft (cf. n° 536 p.26) a négocié par offre publique la prise du contrôle à 85 % à Zeist de la firme d'appareillages électriques de mesure NED. OPTIEK- & INSTRUMENTENFABRIEK DR. C.E. BLEEKER N.V. Animée par M. A.N. Nolke, celle-ci produit avec une centaine de personnes des spectroscopes, colorimètres, microscopes, potentiomètres, résistances, etc...

"DE OUDE DELFT", spécialiste d'appareils électro-optiques et radiologiques, occupe un millier de personnes aux Pays-Bas, et sa filiale allemande FRANKE & C° OPTIK GmbH (cf. n° 532 p.29) environ 250. Elle possède plusieurs filiales de vente à l'étranger (cf. n° 458 p.26), notamment à Paris et Madrid.

\*\* (556/22) Décidé en avril 1969 (cf. n° 509 p.26), le regroupement des fabrications de disjoncteurs domestiques, interrupteurs différentiels et leurs dérivés des entreprises françaises BACO CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES ANCT. BAUMGARTEN SA (Strasbourg-Meinau) et CIE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES BT-CCE BT (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine), filiale du groupe CIE DES COMPTEURS SA (cf. n° 553 p.24), est devenue effectif avec l'apport de leurs actifs spécialisés, estimés (bruts) à F. 4,2 millions et F. 2,15 millions respectivement, à la STE D'ETUDE & DE REALISATION DE DISJONCTEURS-SERD SA (Strasbourg-Meinau), créée fin 1969 à cet effet. En rémunération de ces apports, celle-ci a porté son capital à F. 6,45 millions, partagé 65,9/34,1 entre BACO et CCE BT.

\*\* (556/22) La manufacture espagnole de sèche-cheveux électriques pour salons de coiffure HENRY-COLOMER SA (Barcelone), qu'anime M. Carlos Colomer, a créé sous son nom une filiale commerciale à Milan. Celle-ci, dont le capital initial de Li. 1 million a été immédiatement porté à 27 millions, est présidée par M. Regino Galvo Ferret (Barcelone) et dirigée par M. Michele Soriano (Milan).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(556/23) L'entreprise allemande de matériels de travaux publics et moteurs diesel CARL KAEUBLE GmbH MOTOREN-FAHRZEUG- & MASCHINENFABRIK de Bachnang (cf. n° 403 p.25) s'est dotée à Milan d'une filiale de représentation, CARL KAEUBLE ITALIANA Srl (capital de Li. 15 millions), dont elle partage le contrôle 60/40 avec sa filiale KAEUBLE ERSATZTEIL- & REPARATURWERK KG (Bachnang) et dont l'administrateur est M. H.S.L. Simonis.

La fondatrice (capital de DM. 9 millions), qui possède une demi-douzaine de filiales en République Fédérale, en a également une à Vienne, KAEUBLE GmbH (capital de Sch. 450.000).

\*\* (556/23) L'entreprise de machines textiles ARTOS DR.-ING. MEIER-WINDHORST KG de Hambourg (cf. n° 307 p.22), qui réalise avec 1.700 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 100 millions, a étoffé ses intérêts à l'étranger avec l'ouverture d'une succursale à Vienne, à l'enseigne ARTOS DR. ING. MEIER-WINDHORST KG NIEDERLASSUNG SÜD-OST.

Propriété de M. Christian-August Meier-Windhorst, la fondatrice possède à l'étranger de nombreux intérêts : ARTOS INDUSTRIE HOLDING Sarl et ARTOSINTER MACHINERY CORP. (Genève), ARTOS-FRANCE Sarl (Roubaix), ARTOS-SVETEMA A/B (Göteborg), ARTOS COMERCIAL SA (Barcelone), ARTOS-BACIANA SA (Sabadell/Espagne), ARTOSINTERTEX INDUSTRIAL EQUIPMENT LTD (Manchester), AMERICAN ARTOS CORP. (Charlotte/N.C.) et ARTOS LATINO-AMERICANA BUENOS-AIRES SA. En République Fédérale, elle a deux principales sociétés-soeurs, ARTOS GES. FÜR UNTERNEHMENS-FÜHRUNG & VERMÖGENSVERWALTUNG mbH et ARTOS LUFTTECHNISCHE SCHUTZANLAGEN GmbH, toutes deux à Hambourg.

\*\* (556/23) Un accord conclu entre la STE DE L'AEROTRAIN SA (Paris) - dont les principaux actionnaires sont la société d'engineering mécanique BERTIN & CIE SA (cf. n° 538 p.24) et la CIE DU NORD SA (groupe ROTHSCCHILD SA) - et l'entreprise de Stockholm SALENREDERIerna A/B (SALEN SHIPPING COS.), membre du groupe REDERI A/B JAMAICA (Stockholm), donnera naissance à Stockholm à une filiale paritaire chargée de développer en Scandinavie le système Bertin de véhicules de transport sur coussin d'air.

\*\* (556/23) Présente depuis 1965 à Paris avec une filiale, DEFRACO SA (capital de F. 1 million), que dirige M. Karl Pressler et qui est spécialisée dans la diffusion en France des matériels de travaux publics des combinats est-allemands PAKRAS et BAUKEMA, la firme d'import-export MASCHINEN-EXPORT (Berlin) s'est donnée à Auderghem-Bruxelles une filiale de vente, DEFRACO-BELGA SA (capital de FB. 4 millions).

Présidée par M. Manfred Schneider, et dirigée par M. Joachim Seibecke, celle-ci a aussitôt entrepris les négociations préliminaires à l'installation d'une filiale à 51 % à Amsterdam (capital autorisé de Fl. 100.000), en association pour le solde avec des intérêts locaux.

\*\* (556/23) Le groupe suédois d'automobiles et mécanique lourde VOLVO A/B de Göteborg (cf. n° 546 p.19) a installé à Milan, en association 95/5 avec sa filiale de Genève VOLVONIA SA, la firme de vente VOLVO PENTA ITALIA Srl (capital de Li. 900.000), qui, dirigée par MM. Giorgio Vio et Marco Brescia, se spécialisera dans les moteurs industriels et marins.

Chez les Six, le groupe possède une filiale industrielle à Gand (dont les installations sont en cours d'extension) et des filiales commerciales à Puteaux/Hts-de-Seine, Marseille, Dietzenbach/Francfort, etc...

\*\* (556/24) La compagnie de Zurich PRONTOPHOT HOLDING AG s'est donnée une filiale en Belgique, PRONTOPHOT SA (St-Josse-ten-Noode), qui, au capital de FB. 1 million et présidée par M. Rado Rakusa (Rüschlikon/Suisse), a pour objet la fabrication et le négoce de tout matériel photographique.

La fondatrice, qui dispose à Zurich de deux filiales d'exploitation, HAPA AG et PRONTOPHOT AG, est également présente en République Fédérale (PRONTOPHOT GmbH de Düsseldorf) et en France (PHOTOMATON G.C. SA de Paris).

\*\* (556/24) Membre à Berlin du groupe mécanique DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN GmbH (Berlin), la compagnie mécanique BORSIG GmbH (cf. n° 555 p.23) a décidé de mettre fin à l'accord de vente et fabrication sous licence de moteurs diesel navals et pour centrales électriques qui la lie depuis 1951 à la Division "GRANDI MOTORI" du groupe automobile de Turin FIAT SpA (cf. n° 555 p.21) : cette Division approvisionnera désormais directement le marché allemand.

\*\* (556/24) Le groupe américain LA SALLE MACHINE TOOL Co (Warren/Mich.) a entrepris une rationalisation de ses intérêts à Turin au profit de sa filiale LA SALLE MACHINE TOOL ITALIA SpA (capital de Li. 200 millions) : celle-ci absorbera la firme de machines à aléser, charioter et rectifier les surfaces cylindriques et sphériques CIMAT-COSTRUZIONI ITALIANA MACCHINE ATTREZZI TORINO SpA (capital de Li. 650 millions), passée sous le contrôle du groupe en 1968 (cf. n° 468 p.27).

\*\* (556/24) Jusqu'ici propriété conjointe de la firme allemande WERKZEUGMASCHINENBAU KÖNGEN GmbH et de M. Thomas Sauter - également associés de l'entreprise de négoce en gros de machines-outils MAHN & KOLB (Stuttgart) - l'entreprise de machines-outils WERKZEUGMASCHINENBAU KÖNGEN GmbH & Co KG (Köngen/Flochingen), qui emploie 150 personnes, est passée sous le contrôle du groupe automobile de Stuttgart-Untertürkheim DAIMLER BENZ AG (cf. n° 547 p.17) et de sa filiale KRAFTFAHRZEUG- & INDUSTRIEMOTORENBAU GmbH (Stuttgart).

EDITION

(556/24) Membre à Paris du groupe PHILIP'S GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. (Eindhoven) à travers sa filiale de New York CHAPPELL & Co INC. (cf. n° 531 p.32), la société CHAPPELL AZNAVOUR SA, où M. Charles Aznavour est minoritaire, a négocié l'absorption de la firme EDITIONS MUSICALES CHARLES AZNAVOUR SA (Paris), dont elle partageait le contrôle 49,2/50,8 avec M. Ch. Aznavour. En rémunération d'actifs bruts estimés à F. 4,4 millions, elle a ensuite doublé son capital à F. 2,7 millions.

\*\* (556/24) Une concentration a été négociée entre les maisons d'édition de La Haye N.B. BOEK- & KUNSTDrukkerij v/h MOUTON & Co (cf. n° 526 p.24) et G.B. VAN GOOR & ZONEN'S UITGEVERSMIJ. N.V. (cf. n° 367 p.23) autour d'un holding commun en cours de création. Le nouveau groupe ainsi constitué réalisera avec 600 employés (dont 360 pour MOUTON) un chiffre d'affaires annuel de plus de Fl. 25 millions (dont 13,3 pour MOUTON).

\*\* (556/25)

Il entre dans les intentions du groupe d'éditions allemand C. BERTELSMANN VERLAG KG de Gütersloh (cf. n° 554 p.25) de renoncer à ses intérêts dans le secteur du cinéma (distribution de films et exploitation de salles notamment) en se défaisant de ses filiales à 97 % UFA-THEATER AG de Düsseldorf (capital de DM. 12,5 millions) - dont l'associé pour le solde est le fondé de pouvoir, M. Manfred Köhnlechner - et à 60 % CONSTANTIN FILM GmbH de Munich (DM. 9 millions), dont l'associé pour le solde est M. Waldfried Barthel.

BERTELSMANN - qui avait déjà entamé des négociations, interrompues ensuite (cf. n° 528 p.33), pour la cession de CONSTANTIN FILM à la compagnie COMMONWEALTH UNITED CORP. de New York et Beverly Hills/Cal. (cf. n° 517 p.24) - s'est par ailleurs doté de deux nouvelles filiales à Gütersloh, LIBERTAS PRESSEBETEILIGUNGS GmbH (capital de DM. 20.000) et BERTELSMANN BETEILIGUNGS- & VERWALTUNGS GmbH (DM. 20.000). Il s'est en revanche défait de son intérêt de 40 % dans l'entreprise d'équipements audio-visuels (notamment cassettes pour téléplayers) VIDEOPHON-GES. FÜR AUDIC-VISUELLE KOMMUNIKATIONSMITTEL GmbH & C° KG (Hambourg), récemment formée en association avec son affiliée (25 % environ) GRUNER & JAHR GmbH & C° KG DRUCK- & VERLAGSHAUS (Hambourg).

Celle-ci s'est alors associée pour 25 % avec M. Hello Weber, animateur de la firme DOKUMENTAR- & WERBEFILM GmbH (Berlin), pour former une autre affaire à même vocation, VIDEO-PHON VERLAG GmbH & C° PRODUKTIONS KG GES. FÜR AUDIO-VISUELLE KOMMUNIKATION GRUNER & JAHR HELLO WEBER (Berlin).

ELECTRONIQUE

(556/25)

Spécialiste aux Etats-Unis d'instrumentation électronique, scientifique et pour l'automation (imprimantes pour chromatographes, numériseurs de signaux analytiques, enregistreurs magnétiques, etc...), la compagnie INFOTRONICS CORP. de Houston/Texas (cf. n° 396 p.23) s'est donnée à Milan une filiale de vente et assistance technique, INFOTRONICS ITALIA Srl (capital de Li. 900.000), présidée par M. Hal J. Jones et dirigée par M. Peter Rohmer.

La fondatrice, qui dispose depuis 1967 d'une filiale en Suisse, INFOTRONICS CORP. AG (capital de FS. 100.000), animée par M. P. Rohmer, était jusqu'ici représentée en Italie par la firme D.I.S.I. NUCLEAR CORP. (Milan), que dirige M. M. Israelachvili.

\*\* (556/24)

En vertu des accords récents (cf. n° 554 p.26) conclus entre les groupes français INTER G SA (Paris) et britannique ROLLS ROYCE LTD (Derby), le holding suisse SYSTEMS & SERVICES AG (Zug) a présidé à la création : 1) à Paris de la compagnie de téléinformatique SYSTEME INTERNATIONAL-S.I. FRANCE SA (capital initial de F. 100.000), dont M. Michel Destribats est président du conseil de surveillance et M. Maurice Gingembre président du directoire; 2) à Kegworth/Derby de la société SYSTEMS INTERNATIONAL (U.K.) LTD.

Ce holding a été formé fin 1969 en association par INTER G et ROLLS ROYCE auxquels se sont joints ensuite les banques britanniques MIDLAND BANK LTD et LLOYDS BANK LTD (cf. n° 539 p.34). Il accueillera également comme actionnaires des banques françaises et allemandes avec lesquelles des négociations sont actuellement en cours. Sa première initiative a été, en janvier 1970, la création à Bruxelles de la compagnie SYSTEMS INTERNATIONAL SA, société de management de qui dépendent directement les filiales française et britannique, et, ultérieurement, allemande, italienne, etc...

\*\* (556/26) Le groupe suédois de machines à calculer, à écrire et comptable FACIT A/B d'Atvidaberg et Stockholm (cf. n° 510 p.26) a formé à Milan, sous la présidence de M. Goran Arvidsson, une filiale commerciale, FACIT DATA PRODUCTS ITALIA Srl (capital de Li. 900.000), spécialisée dans les composants électroniques et systèmes périphériques pour la transmission des données. Il en partage le contrôle avec sa filiale de Göteborg A/B ORIGINAL-ODHNER (minoritaire).

\*\* (556/26) L'entreprise américaine d'appareils électroniques de mesure et contrôle SANDERS ASSOCIATES INC. (Nashua/N.H.) a ouvert à Bruxelles une succursale dont la direction a été confiée à M. James Weiner. En Europe, elle disposait jusqu'ici de deux filiales à Londres, SANDERS ASSOCIATES (EXECUTIVE SELECTION) LTD et SANDERS ASSOCIATES INC. (UK) LTD.

\*\* (556/26) Spécialiste en France d'instrumentation électronique de mesure scientifique (minifréquentièmes, générateurs d'impulsion et de fréquence, oscillographes rapides, potentiomètres, millivoltmètres, etc...), la firme ETS GEFFROY & CIE FERISOL SA de Trappes/Yvelines (capital de F. 9,3 millions) a ouvert à Milan une succursale d'assistance technique que dirige M. Gianfranco Capponi.

#### ENGINEERING

(556/26) Spécialisée dans l'import-export et l'engineering (notamment dans les pays de l'Est), la CIFAL-COMPTOIR INDUSTRIEL & COMMERCIAL FRANCO-ALLEMAND de Paris (cf. n° 478 p.25), qui a récemment construit quatre usines laitières en URSS, a ouvert un bureau de représentation permanent à Moscou.

\*\* (556/26) Membre du groupe de Londres POWELL DUFFRYN LTD, la société d'engineering aéraulique HAMWORTHY ENGINEERING LTD de Poole/Dorset (cf. n° 461 p.25) a mis en liquidation sa filiale de Düsseldorf HAMWORTHY ENGINEERING & SWIER GmbH (capital de DM. 20.000) et a désigné M. Walter Birkill pour en être liquidateur.

Le groupe de Londres reste présent en République Fédérale avec les sociétés de Düsseldorf HY-MAC BAUMASCHINEN VERTRIEBS GmbH (anc. CONTRACTA BAUMASCHINEN VERTRIEBS GmbH), filiale directe de la firme HYDRAULIC MACHINERY CO (GREAT BRITAIN) LTD (Matlock/Derby) et de Francfort HYDRECO HAMWORTHY HYDRAULICS GmbH, que contrôle la société HAMWORTHY HYDRAULICS LTD (Poole/Dorset).

#### FINANCE

(556/26) Deuxième banque portugaise, la BANCO PINTO & SOTTO MAYOR (Lisbonne), dont le total au bilan s'élevait fin 1969 à Esc. 44 milliards et qui possède 147 agences et bureaux au Portugal et en Afrique, a ouvert à Düsseldorf une succursale qui se consacrera spécialement aux travailleurs portugais immigrés en République Fédérale.

La fondatrice a également ouvert à Paris une succursale domiciliée par le C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (qui a prêté son concours à cette opération). Dirigée par M. Ferrera, celle-ci s'est immédiatement dotée d'une première agence à Orléans, et elle prépare l'ouverture d'autres succursales à Luxembourg et Londres.

\*\* (556/27) La compagnie de leasing et crédit-vente de matériels industriels LOCAFRANCE SA (Paris) - affiliée à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA et à la BANQUE NATIONALE DE PARIS-B.N.P. SA (cf. notamment n° 549 p.28) - s'est donnée une filiale à Milan, LOCAFIT-LOCAZIONE MACCHINARI INDUSTRIALI SpA (capital de Li. 100 millions), que préside M. Aldo Rossi et dirige M. Eugène Marie Lançon.

La fondatrice, qui a des filiales ou affiliées en Suisse et en Belgique (LOCABEL SA, filiale de la BANQUE DE BRUXELLES SA), est liée au groupe italien LA CENTRALE-FINANZIARIA GENERALE SpA (Milan) à travers sa filiale GENERALFIN SA (cf. n° 502 p.31) : celle-ci détient en effet un intérêt de 6,25 % à Paris dans une de ses affiliées, la société de leasing immobilier LOCINDUS SA (cf. n° 510 p.32), et elle est par ailleurs actionnaire pour 20 % en Espagne de la CESYNA-CIA DE ESTUDIOS & GESTION FINANCIERA SA, laquelle a créé en 1969, avec LOCAFRANCE, la société espagnole de location d'installations industrielles CELSA.

\*\* (556/27) La compagnie financière GREAT AMERICA MANAGEMENT & RESEARCH C° LTD-GRAMCO de Nassau/Bahamas (cf. n° 547 p.27) a constitué à Rome la société GRAMCO ITALIA SpA, que dirige M. Nestor Carbonell, pour lancer sur le marché italien un nouveau Fonds, "UNITED STATES-ITALIA (50-50)", en association avec l'ISTITUTO BANCARIO ITALIANO SpA et la BANCA PROVINCIALE LOMBARDA SpA (qui en sera le conseiller en investissements).

GRAMCO possède plusieurs affiliées en Europe : Luxembourg (cf. n° 521 p.27), Munich, Londres, Madrid, etc... Sa filiale GRAMCO MANAGEMENT C° (New Providence/Bahamas), qui assure la distribution exclusive du Fonds USIF REAL ESTATE, spécialisé dans l'acquisition d'immeubles grand standing aux Etats-Unis, a deux sociétés soeurs à Genève, GRAMCO BANKING LTD (anc. INKASSO & KREDIT AG), présidée par M. Armin Mattli, et GRAMCO SERVICES SA.

\*\* (556/27) La compagnie française SOFA-STE GENERALE DE FACONNAGE & DE PARTICIPATIONS SA (Neuilly/Hts-de-Seine), filiale des groupes CIE DE SAINT-GOBAIN SA, CIE DE PONT-A-MOUSSON SA et SAPE-SA DE PARTICIPATIONS & D'ETUDES SA (que contrôle le précédent) à raison de 50 %, 11,1 % et 38,9 %, s'apprête à faire apport du portefeuille que lui ont dernièrement apporté ceux-ci (cf. n° 555 p.27) à la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA. Celle-ci, qui recevra également de SAINT-GOBAIN un ensemble de participations estimé à F. 300 millions, portera en conséquence son capital à F. 524,5 millions. Ne conservant de ce portefeuille que les titres C.I.C.-CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (où elle détient déjà une participation de 23,16 %), elle en rétrocèdera le reste à sa filiale FINANCES & INVESTISSEMENTS SA (créée à cet effet en juin 1969), qui sera absorbée par SAINT-GOBAIN au moment de sa fusion avec PONT-A-MOUSSON.

Au terme de ces opérations, le nouveau groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA aura dans SUEZ une participation de 30 %, qui reviendra ultérieurement à 12 % à la suite notamment d'un reclassement effectué au profit d'investisseurs étrangers. De son côté, SUEZ aura un intérêt de 20 % dans le nouveau groupe (dont 15 % directement).

Par ailleurs, SUEZ s'apprête : 1) à recevoir de la compagnie MINES DE HUARON SA (groupe CIE DE MOKTA SA - cf. n° 511 p.31) sa participation dans la STE IMMOBILIERE DU 195 AVENUE DE NEUILLY SA (Neuilly) ainsi qu'un ensemble de placements en devises dans des banques étrangères, qu'elle rémunèrera par une augmentation de capital de F. 6 millions; 2) à absorber la BANQUE HYPOTHECAIRE FRANCO-ARGENTINE SA (cf. n° 173 p.24), ce qui entraînera une nouvelle augmentation de son capital à F. 544,3 millions.

\*\* (556/27) La STE GENERALE DE BANQUE SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. nos 552 p.31 et 555 p.19) a constitué à son siège la société GENFIMO SA (capital de FB. 1 million), dont l'objet est la surveillance d'opérations de location-financement d'immeubles ou de leasing immobilier.



\*\* (556/28) C'est la COPEFI-CIE D'EXPLOITATION & DE FINANCEMENT SA, société-cadre constituée en décembre 1968 à Paris par la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (cf. n° 548 p.29), qui, transformée en CARTES HOLDING SA (capital porté à F. 320.000) sous la présidence de M. Henry Dhavernas, regroupera les participations détenues par leurs fondatrices dans les organismes de crédit par cartes personnelles EURO-CARD-FRANCE SA et STE POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES FAMILIALES-LA CARTE D'OR SA (Paris).

Ce regroupement a été récemment décidé (cf. n° 544 p.30) par les banques et compagnies financières CREDIT MOBILIER INDUSTRIEL "SOVAC" SA (qui contrôle le premier de ces organismes et est actionnaire du second - cf. n° 553 p.41) et sa filiale STE DE CREDIT POUR L'ACHAT DE VEHICULES AUTOMOBILES-CAVIA SA, BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE et son holding UGEPAR SA, MARINE MIDLAND INTERNATIONAL CORP. (New York), UNION AUXILIAIRE DE FINANCEMENT-UNIMAR SA (filiale commune des deux précédentes), CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES, BNP-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 555 p.27), C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. n° 552 p.32), INDOCHINE PARTICIPATION SA (filiale de la BANQUE DE L'INDOCHINE SA - cf. n° 550 p.26) et M. Henry Dhavernas, co-fondateurs de LA CARTE D'OR, auxquels s'est joint, lors de la récente augmentation du capital de celle-ci à F. 10 millions, la CAISSE CENTRALE D'AVANCE & D'ACCEPTATION SA (anc. SAVEC SA, absorbée par SOVAC - cf. n° 488 p.30).

\*\* (556/28) La COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. n° 553 p.43) s'est assurée à Panama une participation dans la société de promotion d'investissements dans les pays asiatiques en développement PRIVATE INVESTMENT CO FOR ASIA (P.I.C.A.) SA (avec siège d'exploitation à Tokyo).

Au capital autorisé de \$ 40 millions (libéré de \$ 16,8 millions), cette dernière a été formée début 1969 (cf. n° 498 p.24) par un consortium de sociétés et banques américaines (un tiers du capital), japonaises (un tiers), canadiennes, australiennes et européennes (ensemble un tiers), parmi lesquelles la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA et la BANQUE DE L'INDOCHINE SA.

\*\* (556/28) La compagnie de Luxembourg FINIMTRUST SA - dont la récente augmentation de capital à F. Lux. 5 millions a été intégralement souscrite par la KREDIETBANK SA LUXEMBOURGEOISE SA, membre à Luxembourg du groupe KREDIETBANK N.V. d'Anvers et Bruxelles (cf. n° 548 p.31) - a présidé à la création à Luxembourg de la compagnie de gestion de valeurs mobilières KIMBERLY RESEARCH & ADVISORY CO-KRACO SA (capital de \$ 60.000) ainsi que du Fonds de placement KIMBERLY VENTURE CO-KIVCO SA (capital autorisé de \$ 10 millions), dont les administrateurs communs sont MM. Conrad V. Schmitt (Edina/Minn.) et Alphonse Lentz (Luxembourg).

\*\* (556/28) Le groupe CREDIT LYONNAIS SA de Lyon et Paris (cf. n° 554 p.27) a créé à Luxembourg la STE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE-FIDINTER SA, dont l'objet est l'émission de certificats d'actions au porteur destinés à faciliter la négociation des titres nominatifs dont la conservation, la comptabilité et la gestion lui sont confiées.

\*\* (556/28) La STE GENERALE SA de Paris (cf. n° 552 p.32) a repris les actifs et passifs de la banque TEISSONNIERE & CIE Scs (Alès/Gard, avec agences à La Grand'Combe et Ruoms/Ardèche), en difficulté depuis le début février 1970.

\*\* (556/28) Le groupe de Milan MEDIOBANCA-BANCA DI CREDITO FINANZIARIO SpA (cf. n° 518 p.22) s'est donné, en association avec sa filiale de portefeuille SPAFID-AMMINISTRAZIONI FIDUCIARIE SpA (majoritaire) une filiale à Milan, RICERCA & STUDI "R. & S." SpA (capital de Li. 10 millions), qui a pour objet, sous la direction de MM. Sando Lentati, G. Cassi et D. Galetta, les travaux d'études et analyses financières et économiques.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(556/29) Filiale commerciale du groupe INCHCAPE & C<sup>o</sup> LTD de Londres (cf. n<sup>o</sup> 534 p.18) et spécialisée dans les denrées alimentaires tropicales (notamment cacao) et caoutchouc, la société HARBORN LTD a installé à Amsterdam une seconde filiale chez les Six, HARBORN N.V. (capital autorisé de Fl. 0,5 million), après celle qu'elle a créée en 1969 à Paris, HARBORN FRANCE Sarl (cf. n<sup>o</sup> 513 p.19).

\*\* (556/29) La CIE FINANCIERE DU KATANGA SA de Bruxelles (membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA à travers la C.C.C.I.-CIE DU CONGO POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA - cf. n<sup>o</sup> 549 p.25) a renforcé ses intérêts indirects en Espagne : son affiliée de Madrid CONSERVAS IBERICAS-CONSIBER SA (cf. n<sup>o</sup> 493 p.22) a pris à Barcelone le contrôle de la firme de jus de fruits FRUTOS CONCENTRADOS-FRUCO SA.

Spécialisée dans les conserves de viandes, légumes et fruits, l'entreprise de Madrid, également affiliée à la compagnie SANDERS INTERNATIONAL SA (Luxembourg), bénéficie dans ses usines de Don Benito/Badajoz et El Palmar/Murcie de l'assistance de la compagnie de Bruxelles INDACCM-BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES, AGRICOLES & COMMERCIALES SA (cf. n<sup>o</sup> 247 p.25), filiale de FINANCIERE DU KATANGA.

\*\* (556/29) Poursuivant la diversification de ses intérêts (cf. notamment n<sup>os</sup> 507 p.32, 496 p.32, etc...), le groupe de spiritueux RICARD SA de Paris (cf. n<sup>o</sup> 550 p.37) s'est assuré une participation de 48 % à Reims dans l'entreprise familiale de vins de champagne LANSON PERE & FILS, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 30 millions (dont près de 50 % à l'exportation).

RICARD, dont le chiffre d'affaires s'est monté à F. 477,4 millions en 1969, s'était déjà intéressé à cette branche en devenant en juin 1969 actionnaire pour 18 % de la maison CHAMPAGNE MERCIER SA d'Epernay/Marne (affiliée depuis peu pour 10 % au groupe GENERALE ALIMENTAIRE SA-GASA de Neuilly - cf. n<sup>o</sup> 537 p.26), participation dont il s'est défait ultérieurement, et en acquérant un intérêt symbolique dans les compagnies MAISON MOËT & CHANDON SA d'Epernay (cf. n<sup>o</sup> 540 p.30) et TAITTINGER-CIE COMMERCIALE & VITICOLE CHAMPENOISE SA de Reims (cf. n<sup>o</sup> 540 p.40).

LANSON a des intérêts dans plusieurs affaires de la branche, et notamment 30 % à Reims dans CHAMPAGNE VEUVE LAURENT-PERRIER & CIE SA (domaine à Tours-sur-Marne), filiale du groupe allemand HENKELL & C<sup>o</sup> KG de Wiesbaden-Biebrich (cf. n<sup>o</sup> 540 p.30), et 35 % au Mesnil-sur-Oger/Marne dans la société DELAMOTTE PERE & FILS SA.

\*\* (556/29) Décidée récemment (cf. n<sup>o</sup> 537 p.26), la concentration des entreprises de vins de champagne d'Epernay/Marne MAISON MOËT & CHANDON SA et CHAMPAGNE MERCIER SA s'effectuera en deux étapes : dans la première, celles-ci se transformeront en compagnies de portefeuille après avoir apporté leurs actifs industriels et commerciaux à deux nouvelles sociétés d'exploitation exerçant leurs activités indépendamment l'une de l'autre; dans la seconde, MOËT & CHANDON absorbera MERCIER, se transformera en STE FINANCIERE MOËT & CHANDON SA et aura le contrôle à 99 % des deux sociétés d'exploitation.

MOËT & CHANDON vient par ailleurs de s'assurer le contrôle absolu en République Fédérale de la compagnie CHANDON DEUTSCH-FRANZÖSISCHE SEKTKELLEREI GmbH (Munich), qu'il partageait jusqu'ici avec l'entreprise vinicole SEKTKELLEREI CARSTENS KG de Neustadt/Weinstrasse (cf. n<sup>o</sup> 540 p.30), et qu'il a transformée en CHANDON HANDELS GmbH (capital de DM. 3 millions).

\*\* (556/30) L'entreprise de cafés en poudre DEUTSCHE EXTRAKT KAFFEE GmbH de Hambourg (capital de DM. 1,5 million) s'est dotée à Berlin, à travers la société FINE FOODS INTERNATIONAL GmbH (Berlin), d'une filiale spécialisée dans les produits alimentaires (cafés solubles notamment), FINE FOODS INTERNATIONAL GmbH & Co KG (avec siège d'exploitation à Hambourg).

La fondatrice compte parmi ses associées les firmes de torréfaction EDUSCHO KAFFEE-, TEE-, KAKAO-IMPORT EDUARD SCHOPF KG de Brême (cf. n° 545 p.30) et TCHIBO FRISCH-RÜST KAFFEE MAX HERZ (Hambourg), qui réalisent des chiffres d'affaires annuels de l'ordre de DM. 200 et 300 millions respectivement, ainsi que le groupe d'importation de café de Hambourg BERNHARD ROTHFOS (cf. n° 536 p.33).

Ce dernier est intéressé dans de nombreuses affaires en République Fédérale (notamment à travers le holding BERNHARD ROTHFOS BETEILIGUNGS GmbH de Hambourg), parmi lesquelles l'entreprise de négoce de cacao et fruits séchés KAKAO-EINKAUFS GmbH (Hambourg) avec sa filiale NAHRUNGSMITTEL-HANDELS GmbH (Hambourg), ainsi que l'entreprise de confiserie et chocolaterie PETZOLD & AULHORN KG (Hambourg), dont l'associé personnellement responsable est la firme PEA-HANDELS- & BETEILIGUNGS GmbH (Brême). En Suisse, il a également un intérêt dans la société PETZA HOLDING GmbH (Zug) - aux côtés notamment des compagnies BECAI HOLDING GmbH et TOUFFE HOLDING Sarl (Zurich) et HAROCA HOLDING GmbH (Zug).

\*\* (556/30) Toutes deux à Oss, les entreprises néerlandaises UNOX N.V. (cf. n° 426 p.23) et ZWANENBERG'S FABRIEKEN N.V. (cf. n° 386 p.29) - respectivement contrôlées par les groupes UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 554 p.21) et AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 554 p.38) - négocient la concentration de leurs activités dans le secteur de la viande et de la conserverie de viande au profit de la première. Celle-ci, qui occupe près de 3.000 personnes dans ses trois usines, dispose d'une filiale commerciale à Bruxelles, UNOX MEAT SA (cf. n° 495 p.23), directement contrôlée par le holding MARGARINEFABRIEK GRONINGEN v/h HENDRIKS N.V. (Rotterdam).

Les intérêts de ZWANENBERG - dont les activités entrent pour 8 % dans le chiffre d'affaires d'AKZO (et entraînent pour 24 % environ dans celui de KON. ZOUT ORGANON avant la formation d'AKZO) - dans la conserverie comprennent notamment les firmes N.V. FIJNE VLEESWAREN- & CONSERVENFABRIEKEN VAN ANTON HUNINK de Deventer (cf. n° 426 p.23), UITHOORNSCHE BACON- & CONSERVENFABRIEKEN N.V. et UITHOORNSCHE CONSERVENFABRIEKEN DE HOORN N.V. d'Uithoorn (cf. n° 237 p.23), E. NOACK'S KON. FIJNE VLEESWAREN- & CONSERVENFABRIEKEN N.V. (Amersfoort) ainsi que ZWANENBERG'S LEVENSMIDDELENBEDRIJF "ZWAN" N.V. de Schoten/Belgique.

\*\* (556/30) L'entreprise vinicole italienne ZONIN SpA (Gambellara/Vicenza) a présidé à la création à Gröbenzell/Fürstfeldbruck de la société ZONIN-DEUTSCHLAND INH. GIOVANNI ZONIN, directement contrôlée par M. Giovanni Zonin et dont le fondé de pouvoir est Mme A. Michele-Carlo.

\*\* (556/30) Associé personnellement responsable de la firme allemande de négoce de spiritueux WOLFGANG SARP & Co KG de Wiesbaden (cf. n° 454 p.31), que commanditent les firmes de Londres BERRY BROS. & RUDD LTD (dont elle distribue les whiskies "Cutty Sark") et de Wiesbaden WOLFGANG SARP GmbH, M. Wolfgang Sarp a été le fondateur pour 90 % à Milan et Padoue de la firme SARP SpA (capital de Li. 1 million), en association pour le solde avec des intérêts locaux portés par Mme M. Cornelis.

\*\* (556/30) Issue de la récente absorption en France de la LAITERIE SAINT-SEBASTIEN (Nancy) par la COOPERATIVE DE LONGWY (Longwy/M. & M.), l'UNION LAITIERE DE LONGWY-NANCY négocie une fusion avec son homologue UNION LAITIERE DE LORRAINE de Benestroff/Moselle (cf. n° 432 p.34). Le nouveau groupe ainsi formé sera l'un des plus importants de l'Est du pays.

## METALLURGIE

(556/31) L'entreprise allemande d'aciers spéciaux STAHLWERKE SÜDWEST-FALEN AG de Hüttental-Geiswald (cf. n° 552 p.36) a acquis au Danemark un intérêt de moitié dans la société A/S NORDISK SAENKSMED-INDUSTRIE de Ballerup (matrices notamment) et en Iran une participation de 35 % dans l'entreprise de ressorts SHERKAT SAHAMI KARKHANEHJAT TOWLIDI ZAR (Téhéran). Directement portés par sa filiale STAHLWERKE BRÜNINGHAUS GmbH (Westhofen), ces intérêts s'ajoutent à ceux qui ont récemment augmenté son portefeuille : en France STE TRANSHYDRO BRUENINGHAUS Sarl de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 552 p.36), et au Brésil FORJARIA SAO BERNARDO SA de Sao Paulo (cf. n° 526 p.30).

Comptant parmi ses actionnaires la banque de Munich MERCK, FINCK & C° OHG (37 %, à travers AGRICOLA VERWALTUNGSGESELLSCHAFT KG), la compagnie d'assurances ALLIANZ VERSICHERUNGS AG de Berlin et Munich (31 %) et le groupe sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (26 %), SÜDWEST-FALEN s'est tout dernièrement enrichie de plusieurs filiales en République Fédérale : la société BRÜNINGHAUS HYDRAULIK GmbH de Horb/Schwarzw. (capital de DM. 4 millions), qui a reçu les activités hydrauliques de la filiale STAHLWERKE BRÜNINGHAUS, l'entreprise de négoce de ferrailles SIEGENER ROHSTOFF-VERWERTUNGS GmbH (DM. 0,5 million), et la GESELLSCHAFT FÜR METALL PRAECIS-FORMUNG GmbH de Westhofen/Ruhr (DM. 1 million), dont elle partage le contrôle avec HOESCH.

\*\* (556/31) La S.F.I.-STE FINANCIERE INTERNATIONALE (filiale de la B.I.R.D. - cf. n° 553 p.31) a accordé à la filiale ALUMINIUM DE GRECE SA (cf. n° 543 p.29) d'Athènes du groupe CIE PECHINEY SA de Paris (cf. n° 552 p.31) un prêt de \$ 3,5 millions s'inscrivant dans le programme d'investissements (d'un montant total de \$ 29,8 millions) prévu par ce groupe pour porter ses capacités de production d'alumine de 250.000 à 475.000 t./an et d'aluminium de 78.000 à 90.000 t./an. Elle s'est également engagée à souscrire pour \$ 5,1 millions à la prochaine augmentation de capital d'ALUMINIUM DE GRECE - épaulée dans ces opérations par les compagnies financières EURAMFIN HOLDINGS-STE FINANCIERE SA (Luxembourg), filiale du groupe public de Rome I.M.I.-ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO SpA (cf. nos 407 p.22 et 554 p.30), et GIRARD INTERNATIONAL INVESTMENT CORP., filiale de la GIRARD TRUST BANK (Philadelphie/Pa.).

Le groupe français est associé dans l'entreprise d'Athènes à sa filiale STE FRANCAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALUMINIUM EN GRECE (cf. n° 544 p.21) - également affiliée pour 19 % au groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 552 p.34) et pour 5 % à la BANQUE NATIONALE DE GRECE SA d'Athènes (cf. n° 356 p.26) - ainsi qu'à la BANQUE HELLENIQUE DE DEVELOPEMENT INDUSTRIEL (cf. n° 297 p.27) et à UGINE KUHLMANN, qui souscriront pour \$ 2 millions, concurremment avec lui, à l'augmentation de son capital. De son côté, la BANQUE HELLENIQUE accordera également un prêt à long terme de \$ 4 millions à l'entreprise, qui bénéficiera en outre de la part de ses fournisseurs français et étrangers de crédits pour un montant de \$ 14,4 millions. Le solde des investissements prévus (soit \$ 0,8 million) sera couvert par autofinancement.

\*\* (556/31) Filiale à 86,7 % à Francfort du groupe germano-suisse METALLGESELLSCHAFT AG (Francfort), la compagnie métallurgique VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG se propose de reprendre à son associée de New York PHELPS DODGE COPPER PRODUCTS CORP. (groupe PHELPS DODGE CORP. de New York) sa participation dans leur filiale paritaire de fabrications métalliques VDP-INCA LACKDRAHT GmbH de Bischofsheim/Gross-Gerau (cf. n° 550 p.37), dont le capital a été récemment élevé de DM. 3,2 à 7,2 millions.

De son côté, METALLGESELLSCHAFT négocie un nouvel élargissement de son contrôle sur l'entreprise d'extraction de minerais et transformation de zinc STOLBERGER ZINK AG FÜR BERGBAU & HÜTTENBETRIEB d'Aix-la-Chapelle (cf. n° 511 p.32), où sa participation est déjà successivement passée à 45 %, puis à 75 % environ.

\*\* (556/32) L'accord de coopération récemment conclu (cf. n° 553 p.35) en République Fédérale entre la compagnie INDUSTRIE & HANDELS AG PEINE de Peine (groupe sidérurgique ILSEDER HÜTTE de Peine) et l'entreprise de radiateurs en acier, chaudières et brûleurs à mazout AUGUST BRÖTJE KG RADIATOREN & KESSELWERKE (Rastede/Oldenburg) - qui avait déjà conduit à la prise par la première d'une participation de 50 % dans la seconde, en contrepartie de l'apport d'intérêts dans quatre de ses filiales - a été consolidé avec l'acquisition du contrôle de l'entreprise de la branche WOLF & C° STAHLBAU GmbH (Mainburg) par PEINE. Celle-ci a aussitôt rétrocédé la moitié de ce contrôle à son partenaire, qui met ainsi indirectement la main sur la filiale WOLF KLIMATECHNIK GmbH (Munich).

\*\* (556/32) Le groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 554 p.36 et supra, p.24) a négocié par offre publique la prise du contrôle, au prix de Fl. 342 millions, du groupe de câblerie et tôle de Delft N.V. NEDERLANDSCHE KABELFABRIEKEN - en cours de transformation en N.K.F. GROEP N.V. (cf. n° 552 p.36).

Ce dernier (capital placé de Fl. 63 millions), réalise dans ses usines de Delft, Waddinxveen et Delfzijl (câbles) et d'Ablasserdam (tôles) un chiffre d'affaires annuel de près de Fl. 900 millions. Il a une filiale industrielle en République Fédérale (cf. n° 479 p.32), KABELWERKE RHEINSHAGEN GmbH (Wuppertal-Ronsdorf, usines au siège, à Berlin et à Neumarkt), une autre en Rhodésie (Salisbury) et une troisième en République Sudafricaine (usines à Port-Elisabeth et Edenvale).

PHILIPS a récemment élargi ses intérêts dans ce secteur en s'assurant en République Fédérale un intérêt de 35 % dans le groupe FELTEN & GUILLEAUME CARLSWERK AG de Köln-Mülheim (cf. n° 543 p.23), jusqu'ici contrôlé par le groupe sidérurgique luxembourgeois ARBED SA (qui y a gardé une participation de 35 %).

\*\* (556/32) Animée par M. Bernardo Marengo et spécialisée dans l'ameublement tubulaire et métallique pour écoles, hôpitaux, bureaux, etc..., la firme italienne METALMECCANICA BOTTO SpA (Bra-Cuneo/Piemont) investira quelque Li. 450 millions dans l'édification dans le Mezzogiorno d'une usine de meubles métalliques dont l'exploitation sera assurée par une filiale locale, METAL MOBIL SpA (Arzano/Napoli).

\*\* (556/32) L'entreprise allemande de visserie (marques "Verbus", "Inbus", "Kurbus" et "Surbus") BAUER & SCHAURTE KG (Neuss/Rh.), propriété de la famille Schaurte, s'est assurée à Hagen le contrôle de son homologue FUNCKE & HUECK KG (capital de DM. 2,184 millions).

\*\* (556/32) Issue de la récente réorganisation du groupe CIE FRANCAISE DES FERRAILLES C.F.F. (Paris), la CIE EUROPEENNE DES FERRAILLES NCVAFER SA (Paris), qui a déjà absorbé huit affaires de ce groupe (cf. n° 503 p.32), vient d'en absorber quatre autres: SAMOSOL SA (capital de F. 100.000) de Paris, ETS A. PELLERIN SA (F. 420.000) de Levallois-Perret, CIE INTERNATIONALE DES FERRAILLES A. RIBIER SA (F. 1,125 million) de Gennevilliers (cf. n° 425 p.22) et STE COMMERCIALE & IMMOBILIERE DES PONTAUX SA (F. 455.000) de Toulouse.

\*\* (556/32) Le holding CABESTA TRUST SA (Vaduz/Liechtenstein) a participé pour 85 % à la création à Liège de la société de négoce et entretien de systèmes de chauffage (à gaz, électricité, charbon, par catalyse, etc...) STE BELGO-SUISSE DE CHAUFFAGE SA (capital de FB. 0,5 million), dont les premiers administrateurs sont Mme Bovenisty (actionnaire pour 11,8 %), M. Jules Purot et Charles Gevaert.

PAPIER

(556/33) Le groupe américain WEYERHAEUSER C° de Tacoma/Wash. (cf. n° 554 p.35) a élargi ses intérêts indirects en France : sa filiale à 80 % de Reims DROPSY SA (cf. n° 542 p.25) a pris le contrôle à Descartes/Indre & Loire de la STE NOUVELLE DES PAPERIES LA HAYE-DESCARTES SA (capacité de 30.000 t. de papiers environ), au conseil de laquelle elle est désormais représentée par sa filiale à 97,5 % STE REMOISE DE PAPERIE Sarl (cf. n° 399 p.30).

WEYERHAEUSER avait cherché dès 1965 (cf. n° 323 p.27), mais sans succès, à participer au renflouement des PAPERIES DE LA HAYE DESCARTES, CARTONNERIES MENIGAULT SA (cf. n° 512 p.32). Les usines de carton ondulé de Papaul/Vienne, St-Julien/Hte Vienne et Descartes-Balesmes/I. & L. de celle-ci avaient été cédées en 1969 (cf. n° 492 p.23) à la compagnie suédoise BILLERUDS A/B de Sjöföle (cf. n° 512 p.32) qui, dans cette perspective, avait constitué une filiale à Paris, CARTONNERIES MENIGAULT SA, en 1968.

\*\* (556/33) Le groupe suédois SVENSKA CELLULOSA A/B de Sundsvall (cf. n° 555 p.23) s'est assuré le contrôle absolu de sa filiale de Paris STE D'EXPLOITATION DES CARTONNAGES LUTETIA Sarl, dont le capital a été réduit à F. 0,4 million à la suite de l'annulation de la participation de 20 % qu'y détenait une autre filiale française du groupe, PAPERIES LEON CLERGEAU SA de Nantes/L.A. (cf. n° 473 p.27).

Les autres intérêts de SVENSKA CELLULOSA en France sont les PAPERIES DE PONTAUGAN SA (Quistimic/Morbihan) et la CIE FRANCAISE SVENSKA CELLULOSA SA (Paris) avec sa propre filiale SUND FRANCE Sarl.

PARFUMERIE

(556/33) Il entre dans les intentions de la manufacture allemande de produits capillaires, de beauté et pour coiffeurs WELLA AG de Darmstadt (cf. n° 453 p.34) de se doter d'une filiale industrielle au Japon.

WELLA, dont le capital a été élevé fin 1969 de DM. 16 à 28 millions, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 445 millions avec 5.300 salariés. Parmi ses récents investissements figurent ceux qu'elle a consacrés à la construction de nouveaux bâtiments par cinq sociétés de son groupe : WELLA ITALIANA SpA (Castiglione), WELLA DUBLIN LTD (Dublin), E.M. MANUFACTURING C° LTD (Pontyclun/Pays-de-Galles), WELLA PRODUCTS (PTY) LTD (Sydney) et MODERN HAIRDRESSING SUPPLIES (PTY) LTD (Le Cap).

PETROLE ET GAZ

(556/33) Une rationalisation des intérêts en Amérique du Nord du groupe C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA de Paris (cf. n° 552 p.37 et 38) s'effectuera au profit de son affiliée FRENCH PETROLEUM C° OF CANADA LTD de Calgary/Alberta (cf. n° 534 p.37), où, fin 1969, il a réduit sa participation de 54,8 % à 45 % environ (à la suite de l'introduction des titres en bourse) tout en gardant le contrôle effectif. Celle-ci absorbera aux Etats-Unis l'entreprise de raffinage et distribution LEONARD REFINERIES INC. d'Alma et Mt. Pleasant/Mich. (cf. n° 348 p.28), où C.F.P. s'est assuré en 1966 un intérêt de quelque 32,36% à travers sa filiale TOTAL AMERICAN INC. de Wilmington/Del. (cf. n° 346 p.28).

\*\* (556/34) Les négociations récemment engagées en République Fédérale (cf. n° 547 p.36) entre les groupes pétrolier américain GULF OIL CORP. (Pittsburgh/Pa.) et minier et chimique allemand SAARBERGWERKE AG (Sarrebruck) - propriété pour 74 % et 26 % respectivement de l'Etat Fédéral et du Land de Sarre - ont débouché sur un accord donnant au premier, à compter de juillet 1970, le contrôle de la filiale pétrolière ERDÖLWERKE FRI-SIA AG (Emden) du second. Au capital de DM. 31 millions, celle-ci exploite à Emden une raffinerie d'une capacité de 2,06 millions de t./an; elle possède un réseau de 680 stations-services et dispose de filiales de distribution en France, Pays-Bas et Luxembourg.

SAARBERGWERKE bénéficiera en contrepartie d'un contrat de livraison de brut "à un prix spécial", représentant une valeur de l'ordre de DM. 100 millions. Ce brut sera traité par la raffinerie de Klarenthal de sa filiale (50 %) SAARLAND RAFFINERIE GmbH (cf. n° 318 p.23), où il est associé aux groupes français C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (20 %), STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES SA (10 %), ANTAR-PETROLES DE L'ATLANTIQUE SA (10 %) et ELF-UNION SA (10 %). Son partenaire américain était implanté de longue date sur le marché allemand avec une filiale à Hambourg, GULF OIL DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 400.000).

\*\* (556/34) Une fusion a été négociée à Milan entre le groupe SAROM-STA AZ. RAFFINAZIONE OLII MINERALI SpA (cf. n° 537 p.32) et la société de distribution, stockage et embouteillage de gaz liquéfiés PIBIGAS-IDROCARBURI & AFFINI SpA (cf. n° 438 p.35) par absorption de la seconde (capital de Li. 12 milliards) par le premier, qui en avait déjà le contrôle à 57 %. PIBIGAS, qui couvre 15 % du marché intérieur avec plus de 1,1 million de t./an de gaz domestiques et industriels, a pour principales filiales les sociétés PIBI-MARE SpA DI NAVIGAZIONE et GAETA GAS SpA.

SAROM (capital de Li. 12 milliards) a récemment conclu avec la compagnie AGIP SpA (groupe E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA de Rome) un accord pour la construction entre Rhô et Stabio/Ticino (frontière suisse) d'un pipe-line réclamant un investissement de Li. 2 milliards et prolongeant celui qui relie Rhô et sa raffinerie de Sannazzaro/Pavia.

\*\* (556/34) Créée en Suisse fin 1969, la société de portefeuille BULK-OIL HOLDING AG de Walchwil/Zug (capital de FS. 200.000) s'est donnée aux Pays-Bas une filiale de vente de produits pétroliers et pétrochimiques, BULK OIL (ROTTERDAM) N.V. (capital de Fl. 350.000). Celle-ci est dirigée par M. Jacob Schreiber (Wassenaar), qui anime également la société soeur BULK OIL (ZURICH) AG, de création récente au capital de FS. 100.000.

\*\* (556/34) Membre à Calgary/Alberta du groupe S.N.P.A.-STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA de Paris (groupe public E.R.A.P. - cf. n° 553 p.26), la compagnie AQUITAINE C° OF CANADA LTD négocie l'absorption de son affiliée (44 %) BANFF OIL LTD (Calgary), avec qui elle a récemment décidé la construction d'une usine de gaz naturel à Ram River/Alberta. Opérationnelle fin 1971, cette unité aura une capacité de 220 millions de pieds cubes/an (près de 62 millions de m<sup>3</sup>).

PHARMACIE

(556/34) Le groupe américain REVLON INC. (Atlanta/Ga.) a pris - à travers sa filiale de New York REVLON INTERNATIONAL INC. - le contrôle à Milan de la firme chimico-pharmaceutique ISTITUTO MEDICAMENTA SpA, qu'anime M. Guido Cicuta. REVLON est présent de longue date dans le pays avec une filiale à Rome, REVLON SpA; présidée par M. R. Armstrong et dirigée par M. M. Scifoni, celle-ci distribue ses articles cosmétiques, de parfumerie, toilette, etc...

\*\* (556/35) Filiale en République Fédérale de la compagnie suisse VOGEL-SANG HOLDING AG de Schwerzenbach/Zurich (capital de FS. 1,2 million), qu'anime M. Kurt Vogel-sang, la société KURT VOGELSANG GmbH (Hassmersheim/Baden) a accordé une licence de fabrication de ses produits anti-corrosifs et laques en Tchécoslovaquie à l'entreprise BARVY A LAKY de Prague (2.500 salariés), qui, ultérieurement, pourra l'exploiter dans l'ensemble du Comecon.

La société allemande, qui exploite à son siège une usine d'aérosols (marques "Ferro-Bot" et "Dupli-Color"), est notamment licenciée des firmes américaines FARNAM PRODUCT CORP. (aérosols équins) et DUPLI-COLOR PRODUCTS INC. - récemment passée sous le contrôle de la compagnie HOMCARE INC. de Houston/Tex. (cf. n° 508 p.20), membre du groupe ASSOCIATED CHEMICALS INC. (Houston/Tex.). Sa compagnie mère est intéressée en Suisse dans les sociétés KURT VOGELSANG AG (capital de FS. 0,5 million), NORDIPA AG (FS. 100.000) et DUPLI-COLOR AG (FS. 250.000) de Schwerzenbach et FREIZEITMARKT AG de Zurich, et ses intérêts comprennent également en République Fédérale les entreprises DC AEROSOL-VERTRIEB GmbH (Bochum) et FERRO-BET GmbH, ainsi que, dans le reste de l'Europe, DUPLI COLOR FRANCE SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine), DUPLI-COLOR ESPANA SA (Barcelone), etc...

\*\* (556/35) Les intérêts chez les Six du groupe chimico-pharmaceutique américain MERCK & C° INC. de Rahway/N.J. (cf. n° 537 p.35) se sont enrichis d'une filiale commerciale à Woluwe-St-Pierre, MERCK SHARP & DOHME BELGIUM SA (capital de FB. 12,5 millions), que préside M. Jacques Kestelyn.

Le groupe était déjà présent à Haarlem, MERCK SHARP & DOHME NEDERLAND N.V., Munich, SHARP & DOHME GmbH, Pavie, MERCK SHARP & DOHME (ITALIA) SpA, et Paris, MERCK SHARP & DOHME SA, CIE CHIMIQUE MERCK SHARP & DOHME SA, LABORATOIRES MERCK SHARP & DOHME SA, cette dernière avec sa filiale LABORATOIRES CHIBRET SA (Clermont-Ferrand).

## PLASTIQUES

(556/35) La compagnie chimique suisse LONZA AG (Gampel/Valais et Bâle) a étoffé ses intérêts en République Fédérale avec l'acquisition du contrôle à 60 %, à travers sa filiale LONZA-WERKE GmbH (Weil/Rh.), de l'entreprise plastique HUMMER GmbH (Worms).

A travers la même filiale, dont le capital a été dernièrement élevé de DM. 10 à 15 millions, cette compagnie - dont les principaux actionnaires sont les groupes CIBA AG, J.R. GEIGY AG, SANDOZ AG, F. HOFFMANN-LA ROCHE & C° AG, STE DE BANQUE SUISSE SA, INDELECSCHWEIZERISCHE GES. FÜR ELEKTRISCHE INDUSTRIE AG et MOTOR-COLUMBUS AG FÜR ELEKTRISCHE UNTERNEHMUNGEN (Baden/Argovie) - était déjà intéressée dans de nombreuses firmes allemandes : SÜDDEUTSCHER CARBIDKONTOR GmbH (Mannheim), ALLGEMEINE CARBID-VERKAUFS GmbH (Berlin), SPEYER & GRUND GmbH (Francfort), SIG SAUERSTOFFWERK FRANKFURT GmbH (Francfort), LONZATUB GmbH (Denzlingen), SÜDKALK-VERTRIEBS GmbH (Fribourg/Brisgau) et KRAFTWERK RECKLINGEN AG (Weil).

\*\* (556/35) Propriété en compte à demi de MM. Rolf Kessler et Georg von Opel, l'entreprise plastique de Francfort TECHNO-CHEMIE KESSLER & C° GmbH (cf. n° 530 p.28) a obtenu une licence de gants chirurgicaux non-réutilisables de la compagnie sud-africaine CALAN SOUTH AFRICA (PTY) LTD de Johannesburg (cf. n° 540 p.17).

L'entreprise allemande, qui emploie près d'un millier de personnes dans ses usines au siège, à Berlin, Bochum, Duisburg et Mörfelden/Francfort, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de près de DM. 60 millions. Elle possède à l'étranger plusieurs filiales ou affiliées : TEHAG TECHNO-HYDRAULIK AG (Zurich), TECHNO-CHEMIE ESPANOLA SA (Barcelone), TCH-HYCOP A/B (Solna/Suède), TECHNO-CHEMIE ARGENTINA S.A.I.C. (Buenos Aires) et VACUPLAST (PTY) LTD (Transvaal/Union Sud-Africaine).



\*\* (556/36) La compagnie de Londres BRITISH CELANESE LTD (membre du groupe COURTAULDS LTD - cf. notamment n° 480 p.22) s'est donnée à Milan une filiale à 51 %, MADREPLASTICA SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. Cecil W. Sheldon, et qui sera spécialisée dans les feuilles translucides en acétate de cellulose. Elle y est associée pour 49 % à la firme de Cinisello/Balsamo MATERIE PLASTICHE MADREPERLA DI O. ANNUNCIATA & C° Sas, qui a fait apport à la nouvelle affaire de son Département "acétate de cellulose".

\*\* (556/36) Représenté jusqu'ici au Benelux par une filiale commerciale à Bruxelles, INTAIR SA, le groupe de New York AMERACE ESNA CORP. (cf. n° 544 p.21) va prendre pied au Luxembourg pour produire à Kehlen, selon les techniques de sa Division MOLDED PRODUCTS C° (Butler/N.J.), des boîtiers, séparateurs et composants en ébonite, plastique ou caoutchouc pour accus et piles. La nouvelle unité sera exploitée par une filiale formée à cet effet, AMER-SIL SA (Luxembourg), sous la direction de MM. Peter Burton et J. van Elst.

\*\* (556/36) Membre du groupe RHONE-POULENC SA (cf. n° 553 p.22), la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY SAINT-GOBAIN SA (Neuilly/Seine) a concédé au groupe de Tokyo THE JAPANESE GEON C° LTD sa licence de polymérisation en masse de chlorure de vinyle dont bénéficient déjà, entre autres, les compagnies BP CHEMICALS (UK) LTD de Londres (groupe THE BRITISH PETROLEUM C° LTD - cf. n° 554 p.38), HOOKER CHEMICALS CORP. de New York (groupe OCCIDENTAL PETROLEUM C° - cf. n° 474 p.15), THE DOW CHEMICAL C° de Midland/Mich. (cf. n° 553 p.39), WACKER CHEMIE GmbH de Munich (cf. n° 502 p.24), FARBWERKE HOECHST AG de Francfort, CHEMISCHE WERKE HÜLS AG de Marle (cf. n° 551 p.39), etc...

\*\* (556/36) Spécialisée dans les fermetures en plastique et articles plastiques moulés par injection, l'entreprise allemande ZELLER PLASTIK KÖHN, GRÄBNER & C° KG (Zell/Mosel), qui réalise avec 350 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 15 millions, est passée sous le contrôle majoritaire de M. Gerhard Wajsfelner et de la société de portefeuille GESELLSCHAFT FÜR BETEILIGUNGEN & KAPITALVERWALTUNG mbH & C°-GEBEKA (Hambourg), récemment formée au capital de DM. 5 millions en tant que filiale de la banque d'affaires BANKHAUS WÖLBERN & C° (Hambourg).

PUBLICITE

(556/36) Le groupe américain T.W.A.-TRANS WORLD AIRLINES INC. de Kansas City/Mo. (cf. n° 496 p.38) ayant décidé de transférer le siège de sa direction publicitaire de Paris à Londres, l'agence WELLS-RICH, GREENE INC. de New York (cf. n° 488 p.38), qui gérait jusqu'ici le budget de publicité pour l'Europe de ce groupe à travers sa filiale de Paris WELLS RICH, GREENE EUROPE SA, va fermer celle-ci pour préparer l'installation d'une filiale à Londres. MM. Anthony Canfield, Paul Margulies et John May, respectivement directeur général, directeur créatif et chef de groupe de la filiale de Paris, occuperont les mêmes fonctions à Londres. La partie du budget publicitaire de TWA concernant la France sera toutefois confiée à une agence française.

En France, WELLS, RICH, GREENE détient également le budget du groupe alimentaire B.N.-BISCUITERIE NANTAISE P. COSSE, A. LOTZ & CIE SA (Nantes), membre du groupe américain GENERAL MILLS INC. de Minneapolis/Minn. (cf. n° 551 p.29), pour ses "goûters fourrés".

\*\* (556/37) Déjà présente à Milan et à Vienne, l'agence publicitaire de Düsseldorf TROOST KG WERBEAGENTUR a donné suite à son projet (cf. n° 554 p.40) de création d'une filiale à Barcelone. Du nom de TROOST ESPANOLA SA, celle-ci est dirigée par M. Kurt Schmitt.

\*\* (556/37) L'homme d'affaires belge Maurice Brebart s'est assuré, conjointement avec la firme JOURDAIN & CIE Snc (Tournai), le contrôle absolu à Tournai de la STE D'EDITION & DE PUBLICITE (SEP) SA "JOURNAL LA DERNIERE HEURE", qu'il dirige de longue date aux côtés de son président, M. Marcel Brebart. Celui-ci est lui-même associé à JOURDAIN au sein de la REGIE GENERALE DE PRESSE SA (Tournai).

\*\* (556/37) Propriété de MM. Herbert Verclas et Friedrich Bölz, l'agence de Hambourg WERBEAGENTUR VERCLAS & BÖLTZ GmbH & Co KG, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 47,4 millions avec 95 collaborateurs et possède une succursale à Zurich, se propose de prendre pied en Belgique avec l'ouverture d'un bureau à Bruxelles.

TABAC
-------

(556/37) L'accord de licence liant les groupes de tabac et cigarettes de Brême MARTIN BRINKMANN AG (cf. n° 510 p.34) - affilié pour plus de 25 % à travers la compagnie RUPERT PARTNERSHIP IN INDUSTRY LTD, au groupe sud-africain REMBRANDT TOBACCO CORP. de Stellenbosch (cf. n° 516 p.33) - et de New York PHILIP MORRIS INC. (cf. n° 516 p.33) a été remplacé par un nouvel accord confiant au premier la production et la vente en République Fédérale des cigarettes "Marlboro" du second.

En République Fédérale, celui-ci prépare par ailleurs la création, sous la direction de M. Robert Seidensticker et à travers sa filiale de Lausanne PHILIP MORRIS EUROPE SA (fondée en juin 1969 au capital de FS. 1 million), d'une filiale de marketing, PHILIP MORRIS GERMANY GmbH (Hambourg), pour ses autres fabrications.

\*\* (556/37) La compagnie sudafricaine RUPERT PARTNERSHIP IN INDUSTRY LTD (cf. supra) a élargi les moyens de son holding de Luxembourg PARTNERSHIP IN INDUSTRY LTD SA (cf. n° 418 p.28) en en portant le capital à FS. 140 millions. Le groupe sudafricain dispose de nombreux intérêts à Luxembourg, et notamment les sociétés de portefeuille INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LTD (cf. n° 428 p.31), INTERNATIONAL TOBACCO LTD SA, INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS LTD, TOBACCO HOLDINGS LTD SA, REMBRANDT TOBACCO CORP. (OVERSEAS) SA, ROTHMANS OF PALL MALL LTD SA, ST REGIS TOBACCO Co LTD (cf. n° 429 p.31), AMERICAN CIGARETTE Co (OVERSEAS) LTD SA, etc...

\*\* (556/37) Le groupe de tabacs et cigarettes ainsi que brassicole H.F. & PH. F. REEMTSMA GmbH & Co KG de Hambourg (cf. n° 555 p.32) s'est donné en Suisse une filiale de portefeuille, REEMTSMA HOLDING AG (Zug) au capital de FS. 7 millions, que préside M. Feiko Reemtsma (Hambourg), et dont les autres administrateurs sont MM. P.J. Rechenberg et W. Altorfer.

Dans ce pays, le groupe a également élevé de FS. 4,3 à 9 millions le capital de sa filiale REEMTSMA CIGARETTEN AG (Gontenschwill/Argovie).

TEXTILES

(556/38) C'est en association avec le groupe succursaliste MARKS & SPENCER LTD et la banque N.M. ROTHSCHILD & SONS de Londres (cf. n° 539 p.46) ainsi que des intérêts allemands que la compagnie textile NOVA KNIT LTD (Londres) a constitué à Munich la société "NOVA-KNIT" JERSEYSTOFFE GmbH FABRIK TEXTILER STOFFE KG, dont l'associée personnellement responsable est la firme NOVA-KNIT JERSEYSTOFFE GmbH (Munich). Domiciliée auprès de la firme JERSEY-WERK ECHING GmbH & Co KG (cf. n° 344 p.31), la nouvelle affaire exploitera à Bietingheim/Württ. une usine de tissus en jersey représentant un investissement de DM. 30 millions et construite sur un terrain appartenant à l'entreprise textile KAMMGARN-SPINNEREI BIETINGHEIM.

Celle-ci est filiale du groupe SCHACHENMAYR, MANN & CIE (Salach/Württ.), dont l'associée personnellement responsable est la firme KAMMGARNWERKE CONRAD BAREISS & Co GmbH et que commanditent Mes M. von Stülpnagel-Bareiss (72,73 %) et H. van Tschirschky-Federer (27,27 %). Réalisant un chiffre d'affaires annuel consolidé de l'ordre de DM. 100 millions avec près de 1.700 personnes, ce groupe a pour principale autre filiale la firme SCHACHENMAYR WOLLEINKAUF GmbH (Salach).

\*\* (556/38) La firme italienne de chemiserie et bonneterie ARAMIS-INDUSTRIA CONFEZIONI TESSILI SpA (Azzano San Paolo/Bergamo) a créé à Paris une filiale commerciale, ARAMIS-FRANCE SA (capital de F. 1 million, libéré de 25 %), présidée par M. Sergio Nessi, son propre directeur.

Première de sa spécialité dans son pays, ARAMIS occupe 1.600 personnes dans quatre usines utilisant 30.000 mètres de tissus/jour pour une production journalière de 11.000 chemises.

\*\* (556/38) Membre du groupe JOHN CROSSLEY-CARPET TRADES HOLDINGS LTD d'Halifax/Yorks. (cf. n° 276 p.31), la firme de tapis tuftés KOSSET CARPETS LTD (Londres et Brighouse/Yorks.) a créé à Amsterdam les firmes de vente HERITAGE INTERNATIONAL N.V. et KOSSET CONTINENTAL N.V. (capital de Fl. 100.000 chacune), dirigées par M. I. Roselaar, et dont elle partage le contrôle avec sa filiale de Brighouse HERITAGE CARPET LTD (majoritaire dans la première et minoritaire dans la seconde).

\*\* (556/38) Donnant suite à son projet (cf. n° 503 p.36) d'implantation au Mali, le groupe textile français STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA de Lille (cf. n° 550 p.42) a présidé et participé pour 40 % (en association pour le solde avec l'Etat malien), à la création à Bamako de la société I.T.E.M.A.-INDUSTRIE TEXTILE DU MALI SA (capital de CFA 500 millions), chargée d'exploiter une usine (à construire) de tissus en coton imprimé et de toile à matelas.

En Afrique Noire, le groupe dispose déjà de filiales en République Centrafricaine, INDUSTRIE COTONNIERE CENTRAFRICAINE-I.C.C. SA (Bangui), et au Niger, SONITEX-STE NIGERIENNE DES TEXTILES de Niamey (cf. n° 514 p.32).

\*\* (556/38) L'entreprise allemande de bonneterie ERGEE FEINSTRUMPFWERKE EDWIN E. RÜSSLER OHG de Sonthofen/Allgäu (cf. n° 513 p.35) a étoffé ses intérêts chez les Six avec la création d'une filiale commerciale à Amsterdam, ERGEE INTERNATIONAL N.V. (capital de Fl. 200.000), que dirige M. Emile A.B. Belmonte.

\*\* (556/39) Le groupe KON. NEDERLANDSE TEXTIEL-UNIE N.V. d'Enschede (cf. n° 549 p.40) a décidé de mettre fin, à compter de mai 1970 à sa coopération industrielle aux Pays-Bas avec la firme de New York BEAUNIT CORP. (cf. n° 411 p.33), membre du groupe EL PASO NATURAL GAS C° d'El Paso (cf. n° 466 p.20), ce qui entraînera la cessation des activités de leur filiale commune d'Eindhoven ELIAS-BEAUNIT N.V. (anc. ANSONIA-ELIAS N.V. - cf. n° 329 p.31).

Dirigée par M. J. Grootswagers, celle-ci occupe quelque 25 personnes à la fabrication de tissus élastiques pour la confection de bonneterie et lingerie féminine.

\*\* (556/39) C'est M. August Faller qui a été nommé gérant à Nuremberg de la firme LOU MIEDERWAREN GmbH (capital de DM. 0,7 million), définitivement constituée par la transformation en filiale de la succursale qu'y possédait l'entreprise française de corsetterie et lingerie féminine LOU SA de Grenoble (cf. n° 534 p.39).

Celle-ci, affiliée pour 17 % au groupe alimentaire de Neuilly/Hts-de-Seine GENERALE ALIMENTAIRE SA-G.A.S.A., a chargé la nouvelle affaire de la construction d'une unité de production.

\*\* (556/39) Les intérêts commerciaux en Italie (cf. n° 555 p.18) du groupe de Londres COURTAULDS LTD (cf. supra, p.36) dans le secteur textile (filés, fils, tissus, etc...) seront désormais du ressort d'une nouvelle filiale à Milan, COURTAULDS ITALIA Srl (capital de Li. 900.000), gérée par M. Richard Meadows.

#### TOURISME

(556/39) Il entre dans les intentions du groupe allemand de cafés-restaurants et centres commerciaux CITTA 2000 INTERNATIONAL AG KAUFSTÄTTE de Munich (anc. SAMY GmbH CITTA 2000 KG) de participer en Espagne à des projets immobiliers et touristiques au travers d'une affaire en voie de création sous le nom de CCSTA PARADISO PARQUE INTERNATIONAL DE VACACIONES SA.

Propriété de MM. Temur Samy et Anusch Samy (récemment décédé) à travers le holding SAMY oHG (Munich), le groupe allemand exploite dans la région de Munich 8 restaurants à travers sa filiale SAMY GmbH. Tout en poursuivant le développement de ses centres commerciaux d'Aix-la-Chapelle, Berlin, Cologne et Hambourg, il projette d'en installer un à Amsterdam. Il a dernièrement accueilli comme actionnaires avec 50 %, lors du doublement de son capital à DM. 2 millions, MM. Peter et Wolfgang Dinkelacker, propriétaires du groupe brassicole BRAUEREI DINKELACKER GmbH (Stuttgart), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 75 millions avec une capacité de plus de 800.000 hl/an.

Une filiale de ce dernier, FRUEWE-NATURSAFT STUTTGART GmbH (Bissingen/Enz), a récemment cédé ses installations de production de jus de fruits à la firme DEUTSCHE GRANINI GmbH & C° KG (Bielefeld), membre du groupe MELITTA WERKE BENTZ & SOHN KG de Minden (cf. n° 545 p.31), pour en confier la fabrication (marque "Fruewe") à la firme WINKELS & C° (Karlsruhe) et créer une filiale de distribution, FRUEWE FRUCHTSAFT IMPEX GmbH (Stuttgart).

\*\* (556/39) La compagnie hôtelière de Londres SAVOY HOTEL LTD (cf. n° 511 p.36) négocie la prise du contrôle à Paris de la société HOTEL LANCASTER SA qui, présidée par M. Wolf, exploite le "Lancaster Hôtel".

\*\* (556/40) Poursuivant son expansion aux Pays-Bas - où il dispose de deux affiliées hôtelières, l'une déjà opérationnelle HOTELMIJ. LEIDEN N.V. (cf. n° 453 p.37), et l'autre devant l'être prochainement, HOTELMIJ. UTRECHT N.V. (cf. n° 530 p.35) - le groupe HOLIDAY INNS OF AMERICA INC. de Memphis/Tenn. (cf. n° 550 p.44) a constitué à Amsterdam la société de gestion hôtelière et touristique HOLIDAY INNS (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par MM. J.J.F. Scheffer et Charles B. Bland.

Le groupe qui fera du nouvel hôtel de Diegem-Bruxelles le centre européen de sa Division HOLIDAY INNS INTERNATIONAL (qu'anime M. C.B. Bland), a par ailleurs décidé la construction en Belgique de cinq autres hôtels à Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège.

\*\* (556/40) La STE DE L'HOTEL MEURICE SA de Paris (cf. n° 297 p.33) a porté à 20 % sa participation dans la STE DU GRAND HOTEL SA (Paris) en y reprenant l'intérêt de 10 % qu'y détenait son homologue STE D'INDUSTRIE HOTELIERE-HOTEL PRINCE DE GALLES SA (Paris).

Cette dernière est affiliée pour 6,29 % à chacune des deux précédentes, elles-mêmes liées par des participations minoritaires croisées.

## TRANSPORTS

(556/40) L'agence de transports, affrètements et expéditions maritimes de Londres RANKIN, KUHN & C° LTD s'est donnée à Milan une filiale commerciale, RANKIN KUHN ITALIANA SpA (capital de Li. 1,5 million), présidée par M. Alfred Kuhn et dirigée par M. Gino C. Puliti.

Membre du groupe THE BRITISH PETROLEUM C° LTD (Londres), la fondatrice a depuis 1968 le contrôle à Londres de la firme d'expédition MACRAILS LTD (avec succursales à Great Yarmouth, Liverpool et Rotterdam).

\*\* (556/40) Les compagnies aériennes islandaise LOFTLEIDIR A/S de Reykjavik (cf. n° 334 p.32) et suédoise REDERI A/B SALENIA de Stockholm (groupe REDERI A/B JAMAICA de Stockholm - cf. supra, p.23) se sont associées à Luxembourg à la compagnie LUXAIR SA (cf. n° 314 p.31) pour créer l'entreprise de transports de marchandises par air CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL SA (Luxembourg).

\*\* (556/40) Les entreprises néerlandaises de transport VERBRUGGE & DE MEIJER INTERNATIONALE WEGTRANSPORTEN N.V. de Terneuzen (cf. n° 461 p.35) et REEDERIJ VAN SWIETEN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 341 p.31) ont constitué à parité la société d'expéditions par conteneurs routiers ou maritimes KANGOEROE & CONTAINER SERVICE-HOLLAND N.V. (Amsterdam) qui, au capital de Fl. 300.000, est dirigée par M. H. Collot d'Escury.

\*\* (556/40) Filiale quasi-absolue à Paris de la S.A.G.A.-SA DE GERANDE & D'ARMEMENT - affiliée pour 47,89 % à la CIE DU NORD SA de Paris (groupe ROTHSCHILD SA - cf. n° 552 p.27) et pour 9,29 % au groupe PHS. VAN OMMEREN N.V. de Rotterdam (cf. n° 534 p.18) - la société de transport, manutention et transit JOKELSON & HANDTSAEM SA (cf. n° 507 p.30) s'est associée à Rouen avec la firme de transports maritimes CLAMAGERAN & C° SA pour créer l'entreprise SEINE MANUTENTION (SEIMA) SA (capital de F. 100.000), que préside M. André Marinier.

Les principales sociétés coiffées par JOKELSON & HANDTSAEM sont BERNARD FRERES SA de Marseille (55 %), JOKELSON TRANSIT Sarl de Paris (50 %) et CONSORTIUM DES TRANSPORTEURS ROUTIERS SA de Gennevilliers (49,8 %).

VERRE

(556/41) Connue pour ses glaces de projecteurs d'automobile, matériels d'éclairage public, enseignes lumineuses, l'entreprise HOLOPHANE SA de Paris (ventes de F. 45,8 millions en 1969) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale SA BELGE HOLOPHANE SA (Anderlecht), dont elle partageait le contrôle absolu avec la firme de New York HOLOPHANE C° INC. (qui lui est totalement indépendante) et a désigné M. Jean Pierre Masson (Bruxelles) pour en être liquidateur.

DIVERS

(556/41) Animée par M. James Rondinaud, la firme française d'articles chaussants ETS J. RONDINAUD (La Rochefoucauld/Charente) s'est donnée à Milan une filiale de vente, RONDINAUD ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), dont MM. B. Grana, G. Chupon et Mme E. Dutheil sont administrateurs.

\*\* (556/41) Les entreprises allemandes de fournitures pour bureaux, arts graphiques et dessin industriel GÜNTHER WAGNER PELIKAN-WERKE GmbH & C° KG de Hanovre (cf. n° 535 p.20), et RIEPE-WERKE KG (Hambourg) se sont assurées conjointement, au prix de \$ 4,5 millions, le contrôle de leur distributeur sur le marché nord-américain, KOH-I-NOOR INC. (Bloomsbury/N.J.) avec sa filiale industrielle (notamment crayons techniques) RED CEDAR PENCIL C° INC. (Lewisbury/Tenn.).

PELIKAN WERKE, connue pour sa marque "Pelican", appartient à la famille Beindorff (Hanovre) à travers la société GÜNTHER WAGNER VERWALTUNGS GmbH (capital de DM. 46 millions). RIEPE-WERKE, qui a pour actionnaires Mmes D. Riepe (40 %), M. Schmidt-Barthe (38 %), M. Barthe-Riepe (12 %) et J. Arus-Riepe (10 %), réalise avec quelque 900 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 40 millions, notamment sous sa marque "Rotring".

\*\* (556/41) Spécialiste de récupération et traitement de déchets industriels (textiles, métaux, plastiques, caoutchouc, papiers, etc...), le groupe suédois PERSÖNER A/B de Ystad (anc. CARL PERSSON & SÖNER - cf. n° 273 p.22) a mis fin aux activités de sa filiale commerciale à Paris WIRACO SA (cf. n° 288 p.34), dont M. Claude Striffling sera liquidateur.

PERSÖNER, qu'anime M. A. Raihle, possède des filiales WIRACO à Lausanne, Barcelone et Hoogezaand/Pays-Bas ainsi que WILLIAM RAIHLE & C° à Hambourg et Dewsbury/Yorks.

\*\* (556/41) Présente depuis 1967 à Paris avec LANGUAGE STUDIES FRANCE SA (capital porté en 1969 à F. 250.000), la firme d'enseignement des langues par techniques audiovisuelles, voyages et séminaires LANGUAGE STUDIES LTD de Londres, a également installé à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles une filiale sous son nom (capital de FB. 0,5 million), dirigée par M. William J.R. Yates.

\*\* (556/41) Contrôlée par MM. Harry Plotkin et S.H. Levin (commanditaires) et dirigée par M. Vincent V. Checchi, la firme américaine DRY CLEANING INVESTMENT C° (Washington/D.C.) a ouvert à Rome et Milan deux succursales qui, dirigées par M. Domenico Gughelli, sont chargées de l'établissement d'une chaîne de magasins de nettoyage à sec automatique.

\*\* (556/42) Animée par M. W. Bina, l'entreprise italienne de produits horticoles ORTOFLOR Srl (Cagliari/Sardaigne) a créé à Rungis/Val-de-Marne une filiale commerciale, ORTOFLOR-FRANCE Sarl (capital de D. 20.000), gérée par Melle J. Vieillard.

\*\* (556/42) La représentation en République Fédérale de l'entreprise française de jouets (notamment voitures miniature) MAJORETTE SA (Caluire/Rhône) est désormais du ressort de la société "MAJORETTE" SPIELWAREN-VERTRIEBS GmbH (Fürth), nouvellement formée au capital de DM. 50.000 avec pour gérant M. Axel Kauer.

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CITÉES

Aérotrain (Sté de 1 <sup>re</sup> )	P. 23	Eurocard-France	P. 28
Agache-Willot	38	Européenne de Céréales	21
Akzo	20-30	Européenne des Ferrailles Novafer	32
Aluminium de Grèce	31	Facit	26
Amerace Esna	36	Fadamac	18
Andar	21	Fiat	18-24
Aramis-France	38	Findinter	28
Artos	23	Financière Internationale	31
Banca Provinciale Lombarda	27	Financière du Katanga (Cie)	29
Banco Pinto & Sotto Mayor	26	Financière de Suez	19-27
Banque de l'Union Européenne	28	Finimtrust	28
Bauer & Schaurte	32	Française des Pétroles	33-34
Belgique SA-Cie d'Assurances (La)	17	Frisia	34
Belgo-Suisse de Chauffage (Sté)	32	Gebeka	36
Bertelsmann-Verlag (C.)	25	Générale (Sté)	28
Binder Magnete	22	Générale de Banque (Sté)	27
B.N.P.-Banque Nationale de Paris	27-28	Genfimo	27
Bognier & Burnet (Ets.)	19	Goor & Zonen (G.B. van)	24
Borsig	24	Gordini Automobile	17
Brinkmann (Martin)	37	Gramco	27
British Celanese	36	Grand Hôtel (Sté du)	40
British Leyland Nederland	17	Gulf Oil Corp.	34
Brötje (August)	32	Hamworthy Engineering	26
Bulk Oil	34	Harborn	29
Cabesta-Trust	32	Henry-Colomer	22
Cargolux	40	Héritage	38
Carte d'Or (La)	28	Hoechst	20
Cartes Holding	28	Holiday Inns	40
Cegos-Idet	22	Hollandsche Beton Groep	18
Champagne Mercier	29	Holophane	41
Chappell Aznavour	24	Hôtel Lancaster	39
Cifal	26	Hôtel Meurice (Sté de 1 <sup>re</sup> )	40
Citta 2000	39	Hummer	35
Commerzbank	28	I.C.I.	20
Continental Gummi-Werke	19	Industrie & Handels AG Peine	32
Costa Paradiso	39	Infotronics	25
Courtaulds	39	Inter G	25
Crédit Commercial de France	26-28	Istituto Bancario Italiano	27
Crédit Lyonnais	28	Istituto Finanziaria Industriale	18
Cros (SA)	20	Istituto Medicamenta	34
Daimler-Benz	24	Jokelson & Handtsaem	40
Dalami	18	"Journal La Dernière Heure"	37
Defraco-Belga	23	Kaelble (Carl)	23
Deutsche Extrakt Kaffee	30	Ketjen	20
Dropsy	33	Kimberly	28
Dry Cleaning Investment	41	Koh-I-Noor	41
Dujardin Baccus European	18	Kon. Ned. Textiel-Unie	39
Dunlop	19	Kosset Carpets	38
Ergée	38		
Eternit	18		



Language Studies	P. 41	Salle Machine Tool (La)	P. 24
Lanson Père & Fils	29	Samy	39
Laporte Industries	20	Sanders Associates	26
"Leducq"	19	Sarom	34
Locafrance	27	Sarp (Wolfgang)	30
Lonza	35	Satac	19
Lou	39	Savoy Hôtel	39
Madeplastica	36	Seine Manutention	40
Maison Moët & Chandon	29	SERD-Sté d'Etude & de Réalisation de Disjoncteurs	22
Majorette	42	Shinetsu Kagaku Kogyo	20
Makro	21	SNPA	34
Makrotest	22	Sofa	27
Maschinen-Export	23	Solvay & Cie	20
Mediobanca	28	Sovac	28
Merck, Sharp & Dohme	35	Stahlwerke Südwestfalen	31
Metal Mobil	32	Steenkolen-Handelsvereniging	21
Metro-SB-Grossmärkte	21	Stokvis & Zonen (R.S.)	17
Michelin	19	Svenska Cellulosa	33
Ned. Kabelfabrieken	32	Systems & Services	25
"Nova-Knit"	38	Techno-Chemie Kessler	35
Optische Industrie "De Oude Delft"	22	Teissonnière & Cie	28
Ortoflor	42	Toepfer (Alfred C.)	21
Partnership in Industry	37	Trans World Airlines	36
Pechiney	31	Troost (H.)	18
Persöner	41	Troost Werbeagentur	37
Phelps Dodge	31	Ufa-Theater	25
Philip Morris	37	Unicem	18
Philips	24-32	Union Laitière de Longwy-Nancy	30
Pirelli	19	Unox	30
Produits Chimiques Pechiney-St-Gobain	36	VDP-Inca Lackdraht	31
Prontophot	24	Ver. Deutsche Metallwerke	31
Raiffeisen- & Volksbanken-Versicherung	17	Vogelsang (Kurt)	35
Rankin, Kuhn & C <sup>o</sup>	40	Volvo	23
Rederi A/B Jamaica	23-40	Wagner Pelikan-Werke (Günther)	41
Reemtsma	37	Wella	33
Rembrandt Tobacco	37	Wells-Rich, Greene	36
Renault	17	Werbeagentur Verclas & Böltz	37
Revlon	34	Werkzeugmaschinenbau Köngen	24
Ricard	29	Weyerhaeuser C <sup>o</sup>	33
Ricerche & Studi "R. & S."	28	Wolf & C <sup>o</sup> Stahlbau	32
Rolls Royce	25	Zeller Plastik	36
Rondinaud	41	Zonin	30
Rupert Partnership	37	Zwanenberg	30
Saarbergwerke	34		
Saint-Gobain	27		